

FCP de droit français

**RICHELIEU OBLIGATIONS
COURT TERME**

RAPPORT ANNUEL

au 29 décembre 2023

**Société de gestion : RICHELIEU GESTION
Dépositaire : Caceis Bank
Commissaire aux comptes : KPMG Audit**

RICHELIEU GESTION - 1-3-5 Rue Paul Cézanne - 75008 - Paris

Sommaire

Pages

1. Caractéristiques de l'OPC	3
2. Changements intéressant l'OPC	6
3. Rapport de gestion	7
4. Informations réglementaires	10
5. Certification du Commissaire aux Comptes	13
6. Comptes de l'exercice	17
7. Annexe (s)	37
Caractéristiques de l'OPC (suite)	38
Information SFDR	44



Objectif

Le présent document contient des informations essentielles sur le produit d'investissement. Il ne s'agit pas d'un document à caractère commercial. Ces informations vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste ce produit et quels risques, coûts, gains et pertes potentiels y sont associés, et de vous aider à le comparer à d'autres produits.

Produit

Nom du produit : Richelieu Obligations Court Terme R
Code ISIN : FR0011330513
Nom de l'initiateur : Richelieu Gestion
Site Web : <https://richelieugestion.com/>

Appelez le +33 1 42 89 00 00 pour de plus amples informations.

L'Autorité des Marchés Financiers (AMF) est chargée du contrôle de Richelieu Gestion en ce qui concerne ce document d'informations clés. Richelieu Gestion est agréée en France sous le numéro GP-97036 et réglementée par l'AMF.

Date de production du document d'informations clés : 29/03/2023

En quoi consiste ce produit ?

Type : Le produit est un Organisme de Placement Collectif en Valeurs Mobilières (OPCVM) constitué sous la forme d'un Fonds Commun de Placement (« FCP ») de droit français et relevant de la directive européenne 2009/65/CE (UCITS IV).

Durée : Le produit a été créé le 30 octobre 2012 pour une durée de 99 ans.

Objectif : Le produit a pour objet la recherche d'une performance, nette de frais de gestion, supérieure à celle de son indicateur de référence composite constitué à 30% de l'indice ESTER capitalisé et à 70% de l'indice Bloomberg Barclays Euro-Aggregate Corporate 1-3 Years TR Index coupons nets réinvestis, sur la durée de placement recommandée de 2 ans via une gestion discrétionnaire fondée sur l'application de critères financiers et extra-financiers ESG (Environnement, Social, Gouvernance).

La classification du produit est "obligations et autres titres de créance libellés en euro".

La performance du produit peut être comparée a posteriori à celle de son indice de référence. L'indice Bloomberg Barclays Euro-Aggregate Corporate 1-3 Years TR Index est un indice qui représente le marché des obligations d'entreprises Investment Grade, à taux fixe, libellées en Euro et dont la maturité est comprise entre 1 et 3 ans. Les informations sur cet indice peuvent notamment être consultées sur le site <https://www.bloomberg.com/professional/product/indices/>. L'ESTER (« Euro Short-Terme Rate ») correspond au taux overnight interbancaire de référence de la zone euro, calculé par la Banque Centrale Européenne.

La stratégie de gestion de ce produit vise à investir de manière discrétionnaire et sans contrainte de notation en obligations et/ou titres de créances négociables libellés en euros émis par des entités publiques et/ou privées de toutes zones géographiques. La sélection des titres est effectuée :

- d'une part, à travers une analyse extra-financière ESG tenant compte des critères suivants : Environnement : émission de gaz à effet de serre, respect de la biodiversité... ; Social : gestion des carrières, promotion du développement économique et social... ; Gouvernance : indépendance de l'organe de surveillance, prévention de la corruption... menée en appliquant une approche « Best in Universe », retenant, au sein de l'univers d'investissement initial, les 80% des émetteurs ayant obtenu la meilleure notation ESG, indépendamment de leur secteur d'activité et en assumant des biais sectoriels. Sont donc exclus les 20% d'émetteurs les moins bien notés. La part du produit devant respecter les critères ESG est fixée à 90% minimum de l'actif net hors liquidités,
- d'autre part, en fonction des anticipations de l'équipe de gestion sur l'évolution des données macroéconomiques et de marché. Les gérants apprécient ensuite les caractéristiques techniques propres au titre. Parallèlement, afin d'évaluer le risque crédit, une analyse financière portant sur les émetteurs est menée.

Le produit est investi en obligations de toutes natures (classiques, convertibles, remboursables, ...) et en autres titres de créance à taux fixe et/ou variable émis en euros, ainsi qu'aux instruments du marché monétaire. Le produit pourra exposer l'intégralité de son actif net aux produits de taux à caractère spéculatif plus risqués, non notés ou dits « high yield », c'est à dire dont la notation long terme est inférieure à BBB- ou Baa3 selon les échelles de notation des agences officielles ou notation jugée équivalente par la société de gestion, qui ne recourt pas exclusivement ni mécaniquement aux notations de crédit émises par ces agences et mène sa propre analyse interne du risque de crédit ou de marché. Afin de limiter le risque de taux, la sensibilité globale du portefeuille sera comprise entre 0 et 4. La sensibilité mesure l'impact de la variation des taux d'intérêt sur la valeur de l'actif du produit. Le produit pourra utiliser des instruments financiers dérivés pour couvrir son actif au risque de taux et actions et/ou exposer son actif au risque de taux.

Affectation des revenus : Cette classe de parts capitalise les sommes distribuables.

Investisseurs de détail visés : Tous souscripteurs

Autres informations :

Le dépositaire est CACEIS BANK.

D'autres documents d'information du produit (prospectus/rapport annuel/rapport semestriel/valeur liquidative) sont disponibles en français et peuvent être obtenus gratuitement sur simple demande auprès de la société de gestion Richelieu Gestion, 1-3-5 rue Paul Cézanne, 75008 Paris (France), par mail connect@richelieugestion.com ou sur le site internet www.richelieugestion.com.

Les renseignements sur la valeur liquidative, les scénarios de performance et les performances passées du produit peuvent être consultés sur le site internet : www.richelieugestion.com/notre-gamme/.

Quels sont les risques et qu'est-ce que cela pourrait me rapporter ?

Indicateur de risque :



L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous conservez le produit 2 ans.

Le risque réel peut être très différent si vous optez pour une sortie avant échéance, et vous pourriez obtenir moins en retour.

L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre

des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer.

Nous avons classé ce produit dans la classe de risque 2 sur 7, qui est une classe de risque basse. Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau faible et, si la situation venait à se détériorer sur les marchés, il est probable que la capacité du compartiment à vous payer en soit affectée.

Les risques liés à la faible liquidité de certains titres, aux instruments financiers à terme, ainsi que de contrepartie et de crédit ne sont pas pris en compte dans le calcul de l'indicateur de risque.

Ce produit ne prévoyant pas de protection contre les aléas de marché, vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement.

Scénarios de performance :

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du produit lui-même, mais pas nécessairement tous les frais dus à votre conseiller ou distributeur. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle, qui peut également influencer sur les montants que vous recevrez. Ce que vous obtiendrez de ce produit dépend des performances futures du marché. L'évolution future du marché est aléatoire et ne peut être prédite avec précision.

Les scénarios défavorables, intermédiaires et favorables présentés représentent des exemples utilisant les meilleures et pires performances, ainsi que la performance moyenne du produit au cours des 10 dernières années. Les marchés pourraient évoluer très différemment à l'avenir.

Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marché extrêmes.

Scénarios d'investissement pour 10 000 EUR Période de détention recommandée de 2 ans		Si vous sortez après 1 an	Si vous sortez après 2 ans
Minimum : Il n'existe aucun rendement minimal garanti. Vous pourriez perdre tout ou une partie de votre investissement.			
Tensions	<i>Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts</i>	8 759 EUR	9 156 EUR
	Rendement annuel moyen	-12,41 %	- 4,31 %
Défavorable	<i>Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts</i>	9 246 EUR	9 351 EUR
	Rendement annuel moyen	- 7,54 %	- 3,30 %
Intermédiaire	<i>Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts</i>	10 017 EUR	10 081 EUR
	Rendement annuel moyen	0,17 %	0,40 %
Favorable	<i>Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts</i>	10 432 EUR	10 330 EUR
	Rendement annuel moyen	4,32 %	1,64 %

Scénario défavorable : ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre [31/07/21 - 31/12/22].

Scénario intermédiaire : ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre [29/06/16 - 29/06/18].

Scénario favorable : ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre [27/02/13 - 27/02/15].

Que se passe-t-il si Richelieu Gestion n'est pas en mesure d'effectuer les versements ?

Le produit est une copropriété d'instruments financiers et de dépôts distincte de la société de gestion de portefeuille. En cas de défaillance de cette dernière, les actifs du produit conservés par le dépositaire ne seront pas affectés. En cas de défaillance du dépositaire, le risque de perte financière du produit est atténué en raison de la ségrégation légale des actifs du dépositaire de ceux du produit.

Que va me coûter cet investissement ?

Il se peut que la personne qui vous vend ce produit ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de ces coûts sur votre investissement.

Coûts au fil du temps :

Les tableaux présentent les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir les différents types de coûts. Ces montants dépendent du montant que vous investissez, du temps pendant lequel vous détenez le produit et du rendement du produit. Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement et différentes périodes d'investissement possibles.

Nous avons supposé :

- qu'au cours de la première année vous récupéreriez le montant que vous avez investi (rendement annuel de 0 %)
- que pour les autres périodes de détention, le produit évolue de la manière indiquée dans le scénario intermédiaire
- que 10 000 EUR sont investis

Investissement de 10 000 EUR	Si vous sortez après 1 an	Si vous sortez après 2 ans
Coûts totaux	164 EUR	231 EUR
Incidence des coûts annuels (*)	1,65 %	1,16 %

(*) Elle montre dans quelle mesure les coûts réduisent annuellement votre rendement au cours de la période de détention. Par exemple, elle montre que si vous sortez à la fin de la période de détention recommandée, il est prévu que votre rendement moyen par an soit de 1,57 % avant déduction des coûts et de 0,40 % après cette déduction. Il se peut que nous partagions les coûts avec la personne qui vous vend le produit afin de couvrir les services qu'elle vous fournit. Le cas échéant, cette personne vous informera du montant.

Composition des coûts :

Coûts ponctuels à l'entrée ou à la sortie		Si vous sortez après 1 an
Coûts d'entrée	1 % maximum du montant que vous payez au moment de l'entrée dans l'investissement.	100 EUR
Coûts de sortie	Aucun coût de sortie n'est facturé.	N/A
Coûts récurrents prélevés chaque année		
Frais de gestion et autres frais administratifs et d'exploitation	0,41 % de la valeur de votre investissement par an. Cette estimation se base sur les coûts réels au cours de l'année dernière.	41 EUR
Coûts de transaction	0,24 % de la valeur de votre investissement par an. Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents au produit. Le montant réel varie en fonction de la quantité que nous achetons et vendons.	24 EUR
Coûts accessoires prélevés sous certaines conditions spécifiques		
Commissions liées aux résultats	N/A	N/A

Combien de temps dois-je le conserver, et puis-je retirer de l'argent de façon anticipée ?

Période de détention recommandée : 2 ans

La période de détention recommandée a été choisie pour fournir un rendement constant moins dépendant des fluctuations du marché.

Les rachats sont centralisés chaque jour ouvré de la bourse de Paris, à l'exception des jours fériés légaux en France (J) jusqu'à 11H30. Les rachats sont exécutés, sur la base de la valeur liquidative datée et calculée sur les cours de clôture du jour (cours inconnu). La valeur liquidative est déterminée le lendemain. Le règlement est effectué à J+2 ouvrés.

Comment puis-je formuler une réclamation ?

Dans le cas où une personne physique ou morale souhaite formuler une réclamation concernant le produit afin de faire reconnaître un droit ou de réparer un préjudice, le plaignant doit adresser une demande écrite contenant une description du problème et les détails à l'origine de la réclamation, soit par courrier électronique, soit par courrier, dans une langue officielle de leur pays d'origine aux coordonnées suivante : Richelieu Gestion, 1-3-5 rue Paul Cézanne, 75008 Paris (France), e-mail : reclamation@richelieugestion.com, site web : <https://richelieugestion.com/>.

Autres informations pertinentes

Ce produit promeut des caractéristiques environnementales ou sociales au sens l'article 8 du Règlement (UE) 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (dit « Règlement SFDR »). Informations relatives à la finance durable : <https://richelieugestion.com/finance-durable/>

Pour toutes informations relatives aux performances passées, nous mettons à votre disposition le lien du site internet Richelieu Gestion suivant : <https://richelieugestion.com/notre-gamme/richelieu-obligations-court-terme-r-fr0011330513/>

Nombre d'années pour lequel les données relatives aux performances passées sont présentées : minimum 10 ans en fonction de la date de création de la part. Les performances passées ne sont pas un indicateur fiable des performances futures.

Les détails de la politique de rémunération de la société de gestion sont disponibles sur le site internet www.richelieugestion.com. Une version papier de la politique de rémunération sera mise à la disposition des investisseurs, gratuitement et sur demande auprès de la Société de Gestion.

Selon votre régime fiscal, les plus-values et revenus éventuels liés à la détention de parts de l'OPC peuvent être soumis à taxation. Nous vous conseillons de vous renseigner à ce sujet auprès du commercialisateur de l'OPC ou de votre conseiller fiscal.

Lorsque ce produit est utilisé comme support en unité de compte d'un contrat d'assurance sur la vie ou de capitalisation, les informations complémentaires sur ce contrat, telles que les coûts du contrat, qui ne sont pas compris dans les coûts indiqués dans le présent document, le contact en cas de réclamation et ce qui se passe en cas de défaillance de l'entreprise d'assurance sont présentées dans le document d'informations clés de ce contrat obligatoirement remis par votre assureur ou courtier ou tout autre intermédiaire d'assurance conformément à son obligation légale.

Ce produit est autorisé en France.

2. CHANGEMENTS INTÉRESSANT L'OPC

Néant

3. RAPPORT DE GESTION

Les marchés ont démarré l'année en fanfare ; les obligations comme les actions.

Ces derniers ont laissé libre cours à l'optimisme (peut-être de manière un peu excessive), pariant sur la fin du cycle de hausse des taux directeurs dès le mois de juillet aux Etats-Unis, suivi d'une possible baisse dès cette année.

Il est vrai qu'en ce mois de janvier, des signes de ralentissement de l'inflation et d'atterrissage en douceur de l'économie commençaient à apparaître : les prix de l'immobilier se contractaient, l'augmentation des salaires était davantage maîtrisée, des indicateurs de croissance se tassaient.

Pour autant la partie était loin d'être gagnée. Le marché du travail restait malgré tout tendu et le risque de spirale inflation-salaires ne devait pas être sous-estimé.

En zone euro, l'inflation restait la principale source d'inquiétude pour la BCE. L'indice global se tassait mais l'inflation sous-jacente était toujours assez vigoureuse. Le cycle de durcissement de la politique monétaire (en retard de 6 mois par rapport à celui à la FED) était supposé marquer une pause après les 2 hausses d'ores et déjà programmées pour février et mars. La BCE voulant en effet constater les effets de sa politique sur l'économie avant d'aller plus loin.

Au cours du mois de janvier, le rendement du Bund 10 ans a perdu 30 bp et son homologue américain 37.

La baisse de l'aversion au risque a permis aux obligations « corporate high yield » de la zone euro de progresser de 3% environ tandis que la partie « investment Grade », de son côté, enregistrait plus de 2% de hausse.

En février et comme anticipé par les marchés, les Banques Centrales ont procédé à une nouvelle hausse de leurs taux directeurs (50bp pour la BCE et 25 bp pour la FED).

Jusqu'à présent, les marchés avaient tendance à penser que la BCE marquerait une pause après une dernière hausse en mars pour mesurer les effets de sa politique sur l'économie avant d'aller plus loin. Mais les marchés commencent à douter.

L'inflation est la cause de tous les maux. Elle ne décélère pas aussi rapidement qu'espéré. Des tensions sur le marché du travail risquaient d'entraîner une spirale inflation-salaire ; d'autant que l'économie semblait vouloir échapper à la récession malgré le ralentissement enregistré.

La sortie de la politique « zéro COVID » de la Chine, la fin progressive des pénuries de composants et plus généralement des goulets d'étranglement dans le processus de production, attisaient à la fois les craintes inflationnistes et les espoirs de croissance.

Les rendements des emprunts d'Etat et des « corporate investment Grade » se sont donc tendus (+37 bp pour le Bund 10 ans) alors que les actions progressaient (+ 2.60% pour le CAC 40).

Les « corporates High Yield », de leur côté, ont été pris dans des courants contraires : La hausse des taux liée à l'inflation les a pénalisés alors que la baisse des primes de risque liée aux espoirs concernant la croissance, les a favorisés. Les deux effets se sont neutralisés.

En mars, Bis repetita des 2 côtés de l'Atlantique : Les banques centrales ont à nouveau remonté leurs taux directeurs avec la même amplitude qu'au mois de février (50 bp pour la BCE, 25 bp pour la FED).

Les rendements sur les marchés obligataires ont été très volatiles ; particulièrement sur la partie courte de la courbe des taux. Le Bund 2 ans a ainsi connu des variations de 40 ou 50 bp en intra Day ou d'un jour sur l'autre et dans des directions opposées.

En effet l'incertitude concernant l'évolution de l'inflation en zone euro demeurait : En mars, l'indice global a certes ralenti (6.9% en glissement annuel contre 8.5% en février) mais l'inflation sous-jacente (hors énergie et alimentation) continuait, elle, de progresser.

Aux Etats-Unis, la faillite de la Silicon Valley Bank suivie par celle de Signature Bank a provoqué un début de panique sur les marchés financiers qui a été fatale à Crédit Suisse déjà fortement fragilisé par une suite d'erreurs stratégiques accumulées au cours de ces dernières années.

Aucune réunion banque centrale n'était programmée au mois d'avril. Néanmoins, les marchés sont restés focalisés sur l'inflation et les décisions à venir en matière de politique monétaire.

L'inflation sous-jacente a connu sa première baisse en 10 mois mais le chiffre global est resté toujours aussi élevé (7%).

La BCE n'était donc pas encore prête à faire une pause et a préféré prendre un risque avec la croissance plutôt que laisser s'installer une spirale inflation prix-salaires.

A partir du mois de mai, l'amplitude des hausses des taux directeurs de la BCE est divisée par 2, indiquant que le cycle de hausse des taux arrive à son terme. Mais l'inflation, bien qu'orientée désormais à la baisse, reste encore largement au-dessus de la cible de 2%. Les banquiers centraux font donc preuve de prudence.

Plus que jamais, c'est l'effet des hausses de taux directeurs sur les données macroéconomiques qui va désormais orienter les politiques monétaires des banques centrales.

Au cours de l'été, les indicateurs avancés sont plus pessimistes pour les mois à venir. Ils semblent en effet indiquer un net ralentissement aussi bien pour le secteur manufacturier que pour celui des services. D'autant que l'inflation passée

commence à peser sur le pouvoir d'achat des ménages et donc sur la consommation. Les conditions de crédit se durcissent également.

Les banquiers centraux sont face au choix cornélien entre maîtrise de l'inflation et croissance.

Mais ces derniers font clairement comprendre à tous que l'inflation reste la priorité.

Les marchés ont ainsi vu s'évanouir les perspectives d'un assouplissement des politiques monétaires succédant rapidement au cycle de durcissement actuel. Ces derniers ont alors revu à la hausse leurs anticipations sur les taux d'intérêt.

Les rendements des emprunts d'Etat allemand et américain sur la maturité 10 ans ont ainsi progressé respectivement de 37 bp et 45 bp supplémentaires en septembre. Les niveaux atteints n'avaient pas été vus depuis 2007 aux Etats-Unis et 2011 en Europe. Les bons chiffres d'inflation n'inverseront pas la tendance.

Le pic sera atteint en octobre. Mais lors de sa réunion à la fin de ce mois, la BCE décide de laisser ses taux directeurs inchangés, pour la première fois depuis le début du cycle de durcissement de sa politique monétaire il y a plus d'un an.

La BCE n'exclue pas la possibilité d'un nouveau relèvement dans le futur, mais souhaite désormais faire une pause (à priori plutôt longue) afin d'évaluer l'efficacité de sa politique monétaire. Cette dernière a également souligné les multiples signes de désinflation et de ralentissement de la croissance, à l'œuvre en Europe. Ce sont ces derniers aspects de son discours que les marchés de taux choisissent de prendre en compte.

L'ambiance change radicalement sur les marchés qui passent brutalement du pessimisme à l'euphorie pour les 2 derniers mois de l'année.

Après une année 2022 particulièrement éprouvante, 2023 aura au total été beaucoup plus souriante pour les investisseurs : Les emprunts corporate HY ont progressé de 12%, l'IG de 8% et les emprunts d'Etat de la zone euro de 7% ; et ce, malgré une augmentation de 200 bp des taux directeurs de la BCE qui suivait une autre de 250 bp en 2022. De son côté, la FED ayant commencé à durcir sa politique monétaire plus tôt (+425bp en 2022), s'est contentée de 100 bp en 2023.

2023 a été globalement favorable à Richelieu obligations Court terme. Le fonds a progressé relativement régulièrement tout au long de l'année. Février aura été le seul mois avec une performance mensuelle négative ; les meilleurs mois étant janvier, novembre et décembre.

Pour la première fois depuis des années, nous avons acheté des emprunts d'Etat, en l'occurrence des BONOS avril 2026. La forte volatilité du marché nous a incité à revenir sur ce secteur que nous avons abandonné pendant longtemps à cause des rendements négatifs. Ces derniers offraient en effet toute la liquidité et la flexibilité nécessaire dans une période particulièrement agitée. La duration est ainsi passée de 1.27 à 1.59. Les 9 mois qui suivront verront cette dernière baisser très régulièrement pour atteindre 1.11 à la fin de l'année.

La duration a évolué dans une fourchette historiquement basse. Ce choix de gestion a été fait en raison du tournant radical opéré par la BCE dans la conduite de sa politique monétaire.

L'inversion de la courbe des taux qui en a découlé a rendu le positionnement sur les maturités courtes très rémunératrice tout en limitant le risque de taux.

Nous avons commencé l'année avec plus de 24% investis sur des obligations à taux variables (Euribor 3 mois). Nous avons très progressivement réduit cette position pour arriver à 14% à la fin de l'année.

Nous avons été incités à alléger cette position au fur et à mesure que la fin du cycle de hausse des taux directeurs se précisait. Mais là aussi, la forme inversée de la courbe des taux nous a poussé à agir sans précipitation.

Nous avons continué à investir sur les obligations hybrides, ces dernières offrant des rendements d'emprunts « High Yield » tout en ayant un rating « investment grade ». Pour éviter un saut de duration en cas de non call, nous avons privilégié les obligations ayant un reset de type Euribor 3 mois.

Le fonds a surperformé son indice.

Performances année 2023

		Indice (30 % ester CAPI+70% euroAgg corp 1-3 ans)	Surperformance
OBLIG CT part I	5.11%	4.56%	0.55%
OBLIG CT part F	4.94%	4.56%	0.38%
OBLIG CT part R	4.90%	4.56%	0.33%

Les performances passées ne préjugent pas des performances futures.

Principaux mouvements dans le portefeuille au cours de l'exercice

Titres	Mouvements ("Devise de comptabilité")	
	Acquisitions	Cessions
SPAI GOVE BON 1.95% 30-04-26	6 810 910,00	6 787 687,00
ILIAD 1.5% 14-10-24		1 950 299,99
ACHMEA BV 6.0% 04-04-23 EMTN		1 501 000,00
CARREFOUR BQ E3R+0.65% 12-06-23		1 500 000,00
AT AND T INC E3R+0.85% 05-09-23		1 500 000,00
BK AMERICA E3R+1.0% 24-08-25		1 005 250,00
ACEA E3R+0.37% 08-02-23 EMTN		1 000 000,00
AIR FR KLM 3.875% 01-07-26	995 450,00	
AT & T 3.50% 12/25	989 910,00	
AUCHAN 2.625% 30-01-24 EMTN		983 200,00

4. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

TECHNIQUES DE GESTION EFFICACE DE PORTEFEUILLE ET INSTRUMENTS FINANCIERS DERIVES (ESMA) EN EUR

a) Exposition obtenue au travers des techniques de gestion efficace du portefeuille et des instruments financiers dérivés

- Exposition obtenue au travers des techniques de gestion efficace :

- o Prêts de titres :
- o Emprunt de titres :
- o Prises en pensions :
- o Mises en pensions :

- Exposition sous-jacentes atteintes au travers des instruments financiers dérivés :

- o Change à terme :
- o Future :
- o Options :
- o Swap :

b) Identité de la/des contrepartie(s) aux techniques de gestion efficace du portefeuille et instruments financiers dérivés

Techniques de gestion efficace	Instruments financiers dérivés(*)

(*) Sauf les dérivés listés..

c) Garanties financières reçues par l'OPCVM afin de réduire le risque de contrepartie

Types d'instruments	Montant en devise du portefeuille
<p>Techniques de gestion efficace</p> <ul style="list-style-type: none"> . Dépôts à terme . Actions . Obligations . OPCVM . Espèces (*) <p style="text-align: right;">Total</p>	
<p>Instruments financiers dérivés</p> <ul style="list-style-type: none"> . Dépôts à terme . Actions . Obligations . OPCVM . Espèces <p style="text-align: right;">Total</p>	

(*) Le compte Espèces intègre également les liquidités résultant des opérations de mise en pension.

d) Revenus et frais opérationnels liés aux techniques de gestion efficace

Revenus et frais opérationnels	Montant en devise du portefeuille
<ul style="list-style-type: none"> . Revenus (*) . Autres revenus <p style="text-align: right;">Total des revenus</p> <ul style="list-style-type: none"> . Frais opérationnels directs . Frais opérationnels indirects . Autres frais <p style="text-align: right;">Total des frais</p>	

(*) Revenus perçus sur prêts et prises en pension.

TRANSPARENCE DES OPÉRATIONS DE FINANCEMENT SUR TITRES ET DE LA RÉUTILISATION DES INSTRUMENTS FINANCIERS - RÈGLEMENT SFTR - EN DEVISE DE COMPTABILITÉ DE L'OPC (EUR)

Au cours de l'exercice, l'OPC n'a pas fait l'objet d'opérations relevant de la réglementation SFTR.

POLITIQUES DE SÉLECTION DES INTERMÉDIAIRES FOURNISSANT LE SERVICE D'EXECUTION D'ORDRE ET FOURNISSANT LE SERVICE D'AIDE A LA DECISION D'INVESTISSEMENT

Richelieu Gestion sélectionne des prestataires dont la politique d'exécution permet d'assurer le meilleur résultat possible lors du passage des ordres transmis pour le compte de ses OPCVM.

De plus, Richelieu Gestion a recours à des services de recherche externes afin de l'aider dans l'identification des meilleures opportunités d'investissement pour sa gestion.

Les politiques de sélection et d'évaluation des intermédiaires sont disponibles sur le site internet www.richelieugestion.com.

Vous trouverez sur ce même site le compte rendu relatif aux frais d'intermédiation établi conformément aux dispositions de l'article 321-122 du Règlement Général de l'AMF.

INFORMATIONS SUR LES CRITERES ENVIRONNEMENTAUX, SOCIAUX ET DE QUALITE DE GOUVERNANCE (ESG)

Le fonds Richelieu Obligation Court Terme est considéré SFDR 8.

REGLEMENT SFDR

Article 8 :

« Au titre de l'article 50 du règlement délégué de niveau 2 SFDR, des informations sur la réalisation des caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier sont disponibles en annexe du présent rapport. »

METHODE DE CALCUL DU RISQUE GLOBAL

Le risque global du FCP est calculé selon la méthode du calcul de l'engagement.

POLITIQUE DE REMUNERATION

La politique de rémunération de Richelieu Gestion est conforme à la Directive 2014/91/EU du 23 juillet 2014, dite « OPCVM 5 » portant coordination des dispositions législatives, réglementaires et administratives concernant certains organismes de placement collectif en valeurs mobilières (OPCVM).

Elle est consultable sur notre site internet www.richelieugestion.com.

Montants des rémunérations versées en 2023 :

- Rémunération fixe brute 2023 pour l'ensemble des collaborateurs de la SGP : 2 319 299 €
Dont 1 725 381 € pour les preneurs de risques significatifs (MRT).

- Bonus brut versé en 2024 au titre de 2023 : 223 000 €
Dont 199 000 € versés aux preneurs de risques significatifs (MRT). L'intégralité du bonus a été versé, il n'y a pas de partie différée (application du principe de proportionnalité).

5. CERTIFICATION DU COMMISSAIRE AUX COMPTES



KPMG S.A.
Tour EQHO
2 avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris La Défense Cedex
France

Fonds Commun de Placement RICHELIEU OBLIGATIONS COURT TERME

1-3-5, rue Paul Cézanne - 75008 Paris

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 29 décembre 2023

Aux porteurs de part,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par la société de gestion, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'organisme de placement collectif RICHELIEU OBLIGATIONS COURT TERME constitué sous forme de fonds commun de placement relatifs à l'exercice clos le 29 décembre 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine du fonds commun de placement à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 31 décembre 2022 à la date d'émission de notre rapport.



Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, notamment pour ce qui concerne les instruments financiers en portefeuille, et sur la présentation d'ensemble des comptes, au regard du plan comptable des organismes de placement collectif à capital variable.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérification du rapport de gestion établi par la société de gestion

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion établi par la société de gestion.

Responsabilités de la société de gestion relatives aux comptes annuels

Il appartient à la société de gestion d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la société de gestion d'évaluer la capacité du fonds commun de placement à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider le fonds commun de placement ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été établis par la société de gestion.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.



Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre fonds commun de placement.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la société de gestion, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la société de gestion de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité du fonds commun de placement à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Paris La Défense

KPMG S.A.

Signature numérique de
Pascal Lagand
KPMG le 30/04/2024 17:44:01

Pascal Lagand
Associé

6. COMPTES DE L'EXERCICE

BILAN AU 29/12/2023 en EUR

ACTIF

	29/12/2023	30/12/2022
IMMOBILISATIONS NETTES		
DÉPÔTS		
INSTRUMENTS FINANCIERS	37 724 650,08	42 325 522,68
Actions et valeurs assimilées		
Négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé		
Non négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé		
Obligations et valeurs assimilées	37 724 650,08	42 325 522,68
Négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	37 724 650,08	42 325 522,68
Non négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé		
Titres de créances		
Négoiés sur un marché réglementé ou assimilé		
Titres de créances négociables		
Autres titres de créances		
Non négoiés sur un marché réglementé ou assimilé		
Organismes de placement collectif		
OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays		
Autres Fonds destinés à des non professionnels et équivalents d'autres pays Etats membres de l'UE		
Fonds professionnels à vocation générale et équivalents d'autres Etats membres de l'UE et organismes de titrisations cotés		
Autres Fonds d'investissement professionnels et équivalents d'autres Etats membres de l'UE et organismes de titrisations non cotés		
Autres organismes non européens		
Opérations temporaires sur titres		
Créances représentatives de titres reçus en pension		
Créances représentatives de titres prêtés		
Titres empruntés		
Titres donnés en pension		
Autres opérations temporaires		
Instruments financiers à terme		
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé		
Autres opérations		
Autres instruments financiers		
CRÉANCES	3 500,00	3 500,00
Opérations de change à terme de devises		
Autres	3 500,00	3 500,00
COMPTES FINANCIERS	301 707,19	345 931,55
Liquidités	301 707,19	345 931,55
TOTAL DE L'ACTIF	38 029 857,27	42 674 954,23

PASSIF

	29/12/2023	30/12/2022
CAPITAUX PROPRES		
Capital	37 577 435,56	43 832 400,96
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées (a)		
Report à nouveau (a)		
Plus et moins-values nettes de l'exercice (a,b)	-699 594,23	-2 111 755,14
Résultat de l'exercice (a,b)	1 134 508,38	943 919,13
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES *	38 012 349,71	42 664 564,95
<i>* Montant représentatif de l'actif net</i>		
INSTRUMENTS FINANCIERS		
Opérations de cession sur instruments financiers		
Opérations temporaires sur titres		
Dettes représentatives de titres donnés en pension		
Dettes représentatives de titres empruntés		
Autres opérations temporaires		
Instruments financiers à terme		
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé		
Autres opérations		
DETTES	17 507,56	10 389,28
Opérations de change à terme de devises		
Autres	17 507,56	10 389,28
COMPTES FINANCIERS		
Concours bancaires courants		
Emprunts		
TOTAL DU PASSIF	38 029 857,27	42 674 954,23

(a) Y compris comptes de régularisation

(b) Diminués des acomptes versés au titre de l'exercice

HORS-BILAN AU 29/12/2023 en EUR

	29/12/2023	30/12/2022
OPÉRATIONS DE COUVERTURE		
Engagement sur marchés réglementés ou assimilés		
Engagement sur marché de gré à gré		
Autres engagements		
AUTRES OPÉRATIONS		
Engagement sur marchés réglementés ou assimilés		
Engagement sur marché de gré à gré		
Autres engagements		

COMPTE DE RESULTAT AU 29/12/2023 en EUR

	29/12/2023	30/12/2022
Produits sur opérations financières		
Produits sur dépôts et sur comptes financiers	11 029,92	645,42
Produits sur actions et valeurs assimilées		
Produits sur obligations et valeurs assimilées	1 416 293,87	1 382 595,86
Produits sur titres de créances		127 500,00
Produits sur acquisitions et cessions temporaires de titres		
Produits sur instruments financiers à terme		
Autres produits financiers		
TOTAL (1)	1 427 323,79	1 510 741,28
Charges sur opérations financières		
Charges sur acquisitions et cessions temporaires de titres		
Charges sur instruments financiers à terme		
Charges sur dettes financières		4 836,67
Autres charges financières		
TOTAL (2)		4 836,67
RÉSULTAT SUR OPÉRATIONS FINANCIÈRES (1 - 2)	1 427 323,79	1 505 904,61
Autres produits (3)		
Frais de gestion et dotations aux amortissements (4)	127 370,40	180 661,97
RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE (L. 214-17-1) (1 - 2 + 3 - 4)	1 299 953,39	1 325 242,64
Régularisation des revenus de l'exercice (5)	-165 445,01	-381 323,51
Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice (6)		
RÉSULTAT (1 - 2 + 3 - 4 + 5 - 6)	1 134 508,38	943 919,13

I. REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2014-01, modifié.

Les principes généraux de la comptabilité s'appliquent :

- image fidèle, comparabilité, continuité de l'activité,
- régularité, sincérité,
- prudence,
- permanence des méthodes d'un exercice à l'autre.

Le mode de comptabilisation retenu pour l'enregistrement des produits des titres à revenu fixe est celui des intérêts courus.

Les entrées et les cessions de titres sont comptabilisées frais exclus.
La devise de référence de la comptabilité du portefeuille est en euro.
La durée de l'exercice est de 12 mois.

Règles d'évaluation des actifs

Les instruments financiers sont enregistrés en comptabilité selon la méthode des coûts historiques et inscrits au bilan à leur valeur actuelle qui est déterminée par la dernière valeur de marché connue ou à défaut d'existence de marché par tous moyens externes ou par recours à des modèles financiers.

Les différences entre les valeurs actuelles utilisées lors du calcul de la valeur liquidative et les coûts historiques des valeurs mobilières à leur entrée en portefeuille sont enregistrées dans des comptes « différences d'estimation ».

Les valeurs qui ne sont pas dans la devise du portefeuille sont évaluées conformément au principe énoncé ci-dessous, puis converties dans la devise du portefeuille suivant le cours des devises au jour de l'évaluation.

Dépôts :

Les dépôts d'une durée de vie résiduelle inférieure ou égale à 3 mois sont valorisés selon la méthode linéaire.

Actions, obligations et autres valeurs négociées sur un marché réglementé ou assimilé :

Pour le calcul de la valeur liquidative, les actions et autres valeurs négociées sur un marché réglementé ou assimilé sont évaluées sur la base du dernier cours de bourse du jour.

Les obligations et valeurs assimilées sont évaluées au cours de clôture communiqués par différents prestataires de services financiers. Les intérêts courus des obligations et valeurs assimilées sont calculés jusqu'à la date de la valeur liquidative.

Actions, obligations et autres valeurs non négociées sur un marché réglementé ou assimilé :

Les valeurs non négociées sur un marché réglementé sont évaluées sous la responsabilité de la société de gestion en utilisant des méthodes fondées sur la valeur patrimoniale et le rendement, en prenant en considération les prix retenus lors de transactions significatives récentes.

Titres de créances négociables :

Les Titres de Créances Négociables et assimilés qui ne font pas l'objet de transactions significatives sont évalués de façon actuarielle sur la base d'un taux de référence défini ci-dessous, majoré le cas échéant d'un écart représentatif des caractéristiques intrinsèques de l'émetteur :

- TCN dont l'échéance est inférieure ou égale à 1 an : Taux interbancaire offert en euros (Euribor) ;
- TCN dont l'échéance est supérieure à 1 an : Taux des Bons du Trésor à intérêts Annuels Normalisés (BTAN) ou taux de l'OAT (Obligations Assimilables du Trésor) de maturité proche pour les durées les plus longues.

Les Titres de Créances Négociables d'une durée de vie résiduelle inférieure ou égale à 3 mois pourront être évalués selon la méthode linéaire.

Les Bons du Trésor sont valorisés au taux du marché communiqué quotidiennement par la Banque de France ou les spécialistes des bons du Trésor.

OPC détenus :

Les parts ou actions d'OPC seront valorisées à la dernière valeur liquidative connue.

Opérations temporaires sur titres :

Les titres reçus en pension sont inscrits à l'actif dans la rubrique « créances représentatives des titres reçus en pension » pour le montant prévu dans le contrat, majoré des intérêts courus à recevoir.

Les titres donnés en pension sont inscrits en portefeuille acheteur pour leur valeur actuelle. La dette représentative des titres donnés en pension est inscrite en portefeuille vendeur à la valeur fixée au contrat majorée des intérêts courus à payer.

Les titres prêtés sont valorisés à leur valeur actuelle et sont inscrits à l'actif dans la rubrique « créances représentatives de titres prêtés » à la valeur actuelle majorée des intérêts courus à recevoir.

Les titres empruntés sont inscrits à l'actif dans la rubrique « titres empruntés » pour le montant prévu dans le contrat, et au passif dans la rubrique « dettes représentatives de titres empruntés » pour le montant prévu dans le contrat majoré des intérêts courus à payer.

Instruments financiers à terme :**Instruments financiers à terme négociés sur un marché réglementé ou assimilé :**

Les instruments financiers à terme négociés sur les marchés réglementés sont valorisés au cours de compensation du jour.

Instruments financiers à terme non négociés sur un marché réglementé ou assimilé :**Les Swaps :**

Les contrats d'échange de taux d'intérêt et/ou de devises sont valorisés à leur valeur de marché en fonction du prix calculé par actualisation des flux d'intérêts futurs aux taux d'intérêts et/ou de devises de marché. Ce prix est corrigé du risque de signature.

Les swaps d'indice sont évalués de façon actuarielle sur la base d'un taux de référence fourni par la contrepartie.

Les autres swaps sont évalués à leur valeur de marché ou à une valeur estimée selon les modalités arrêtées par la société de gestion.

Engagements Hors Bilan :

Les contrats à terme ferme sont portés pour leur valeur de marché en engagements hors bilan au cours utilisé dans le portefeuille.

Les opérations à terme conditionnelles sont traduites en équivalent sous-jacent.

Les engagements sur contrats d'échange sont présentés à leur valeur nominale, ou en l'absence de valeur nominale pour un montant équivalent.

Frais de gestion

Les frais de gestion et de fonctionnement recouvrent l'ensemble des frais relatif à l'OPC : gestion financière, administrative, comptable, conservation, distribution, frais d'audit...

Ces frais sont imputés au compte de résultat de l'OPC.

Les frais de gestion n'incluent pas les frais de transaction. Pour plus de précision sur les frais effectivement facturés à l'OPC, se reporter au prospectus.

Ils sont enregistrés au prorata temporis à chaque calcul de valeur liquidative.

Frais facturés à l'OPCVM		Assiette	Taux maximum (TTC)
1	Frais de gestion financière de la société de gestion et frais administratifs externes à cette dernière	Actif net, déduction faite des parts ou actions d'OPCVM gérés par Richelieu Gestion (hors OPC de taux dans le cadre de la gestion de la trésorerie) ou toutes entités de son groupe d'appartenance	Part R : 0,4%* Parts F : 0,35% Parts I : 0,2%
2	Frais indirects (commissions de souscription/rachat et frais de gestion liés aux investissements dans des OPCVM ou fonds d'investissement)	Actif net	Non significatif
3	Commissions de mouvement perçues : - par la société de gestion	Prélèvement sur chaque transaction	Autres obligations : 0,012% Produits monétaires, TCN (EMTN et titres négociables à moyen terme compris) : en deçà de 5 millions inclus : 0 € ; entre 5 et 10 millions inclus : 120 € ; au-delà de 10 millions : 200 € Produits dérivés, OST et OPCVM : 0 € Obligations convertibles et remboursables : 0.3%
	- par le dépositaire	Prélèvement sur chaque transaction	Néant
4	Commission de surperformance	Actif net	Néant

* Une quote-part des frais de gestion est attribuée aux Etablissements placeurs afin de rémunérer l'acte de commercialisation.

Swing pricing

Méthode d'ajustement de la valeur liquidative liée au « swing pricing » avec seuil de déclenchement

La société de gestion a mis en place une méthode d'ajustement de la valeur liquidative dite de « swing pricing » avec un seuil de déclenchement visant à réduire pour les porteurs les coûts de réaménagement de portefeuille liés aux souscriptions ou aux rachats, en affectant tout ou partie de ces coûts aux porteurs entrants et/ou sortants.

Si, un jour de calcul de la valeur liquidative, le solde net des souscriptions et des rachats sur l'ensemble des catégories de parts est supérieur à un seuil prédéterminé par la société de gestion, exprimé en pourcentage de l'actif net du fonds (appelé seuil de déclenchement), la valeur liquidative peut être ajustée à la hausse (en cas de souscriptions nettes) ou à la baisse (en cas de rachats nets) afin de prendre en compte les coûts de réaménagement du portefeuille imputables aux ordres de souscriptions et rachats nets.

La valeur liquidative de chaque catégorie de part est calculée séparément mais tout ajustement a, en pourcentage, un impact identique sur l'ensemble des valeurs liquidatives de chaque catégorie de part. La valeur liquidative ajustée, dite « swinguée » est la seule valeur liquidative communiquée aux porteurs du fonds.

Les paramètres de coûts et de seuil de déclenchement sont déterminés par la société de gestion et sont revus périodiquement. Ces coûts sont estimés sur la base des frais de transactions, des fourchettes d'achat-vente ainsi que des impôts et taxes éventuels applicables au fonds.

Dans la mesure où cet ajustement est lié au montant net des ordres de souscriptions et rachats du compartiment, il n'est pas possible de prédire avec exactitude s'il sera fait application du « swing pricing » à un moment donné dans le futur, ni la fréquence à laquelle la société de gestion effectuera de tels ajustements. Dans tous les cas, ces ajustements ne pourront pas dépasser 2% de la valeur liquidative.

Les investisseurs sont informés que la volatilité de la valeur liquidative du compartiment peut ne pas refléter uniquement celle des titres détenus en portefeuille en raison de l'application du « swing pricing ».

Conformément aux dispositions réglementaires, la société de gestion ne communique pas sur les niveaux de seuil de déclenchement et veille à ce que les circuits d'information internes soient restreints afin de préserver le caractère confidentiel de l'information.

Affectation des sommes distribuables

Définition des sommes distribuables

Les sommes distribuables sont constituées par :

Le résultat :

Le résultat net augmenté du report à nouveau et majoré ou diminué du solde de régularisation des revenus.

Le résultat net de l'exercice est égal au montant des intérêts, arrérages, dividendes, primes et lots, rémunération ainsi que tous produits relatifs aux titres constituant le portefeuille de l'OPC majoré du produit des sommes momentanément disponibles et diminué des frais de gestion et de la charge des emprunts.

Les Plus et Moins-values :

Les plus-values réalisées, nettes de frais, diminuées des moins-values réalisées, nettes de frais, constatées au cours de l'exercice, augmentées des plus-values nettes de même nature constatées au cours d'exercices antérieurs n'ayant pas fait l'objet d'une distribution ou d'une capitalisation et diminuées ou augmentées du solde du compte de régularisation des plus-values.

Modalités d'affectation des sommes distribuables :

Part(s)	Affectation du résultat net	Affectation des plus ou moins-values nettes réalisées
Part RICHELIEU OBLIGATIONS COURT TERME F	Capitalisation	Capitalisation
Part RICHELIEU OBLIGATIONS COURT TERME I	Capitalisation	Capitalisation
Part RICHELIEU OBLIGATIONS COURT TERME R	Capitalisation	Capitalisation

2. EVOLUTION DE L'ACTIF NET AU 29/12/2023 en EUR

	29/12/2023	30/12/2022
ACTIF NET EN DÉBUT D'EXERCICE	42 664 564,95	89 400 970,19
Souscriptions (y compris les commissions de souscriptions acquises à l'OPC)	16 278 632,56	9 439 517,80
Rachats (sous déduction des commissions de rachat acquises à l'OPC)	-22 978 191,53	-52 368 920,98
Plus-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	5 147,33	7 668,64
Moins-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	-809 874,45	-2 862 040,08
Plus-values réalisées sur instruments financiers à terme		
Moins-values réalisées sur instruments financiers à terme		
Frais de transactions	-6 888,32	-17 427,18
Différences de change		
Variations de la différence d'estimation des dépôts et instruments financiers	1 559 005,78	-2 260 446,08
<i>Différence d'estimation exercice N</i>	-1 767 103,35	-3 326 109,13
<i>Différence d'estimation exercice N-1</i>	3 326 109,13	1 065 663,05
Variations de la différence d'estimation des instruments financiers à terme		
<i>Différence d'estimation exercice N</i>		
<i>Différence d'estimation exercice N-1</i>		
Distribution de l'exercice antérieur sur plus et moins-values nettes		
Distribution de l'exercice antérieur sur résultat		
Résultat net de l'exercice avant compte de régularisation	1 299 953,39	1 325 242,64
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur plus et moins-values nettes		
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur résultat		
Autres éléments		
ACTIF NET EN FIN D'EXERCICE	38 012 349,71	42 664 564,95

3. COMPLEMENTS D'INFORMATION

3.1. VENTILATION PAR NATURE JURIDIQUE OU ECONOMIQUE DES INSTRUMENTS FINANCIERS

	Montant	%
ACTIF		
OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES		
Obligations à taux fixe négociées sur un marché réglementé ou assimilé	32 389 133,42	85,20
Obligations à taux VAR / REV négociées sur un marché réglementé ou assimilé	5 335 516,66	14,04
TOTAL OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES	37 724 650,08	99,24
TITRES DE CRÉANCES		
TOTAL TITRES DE CRÉANCES		
PASSIF		
OPÉRATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS		
TOTAL OPÉRATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS		
HORS-BILAN		
OPÉRATIONS DE COUVERTURE		
TOTAL OPÉRATIONS DE COUVERTURE		
AUTRES OPÉRATIONS		
TOTAL AUTRES OPÉRATIONS		

3.2. VENTILATION PAR NATURE DE TAUX DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN

	Taux fixe	%	Taux variable	%	Taux révisable	%	Autres	%
ACTIF								
Dépôts								
Obligations et valeurs assimilées	32 389 133,42	85,21			5 335 516,66	14,04		
Titres de créances								
Opérations temporaires sur titres								
Comptes financiers							301 707,19	0,79
PASSIF								
Opérations temporaires sur titres								
Comptes financiers								
HORS-BILAN								
Opérations de couverture								
Autres opérations								

3.3. VENTILATION PAR MATURITE RESIDUELLE DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN(*)

	< 3 mois	%	[3 mois - 1 an]	%	[1 - 3 ans]	%	[3 - 5 ans]	%	> 5 ans	%
ACTIF										
Dépôts										
Obligations et valeurs assimilées	1 299 340,25	3,42	7 262 182,81	19,10	13 888 362,87	36,54	3 049 332,64	8,02	12 225 431,51	32,16
Titres de créances										
Opérations temporaires sur titres										
Comptes financiers	301 707,19	0,79								
PASSIF										
Opérations temporaires sur titres										
Comptes financiers										
HORS-BILAN										
Opérations de couverture										
Autres opérations										

(*) Les positions à terme de taux sont présentées en fonction de l'échéance du sous-jacent.

3.4. VENTILATION PAR DEVISE DE COTATION OU D'EVALUATION DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN (HORS EUR)

	Devise 1		Devise 2		Devise 3		Devise N AUTRE(S)	
	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%
ACTIF								
Dépôts								
Actions et valeurs assimilées								
Obligations et valeurs assimilées								
Titres de créances								
OPC								
Opérations temporaires sur titres								
Créances								
Comptes financiers								
PASSIF								
Opérations de cession sur instruments financiers								
Opérations temporaires sur titres								
Dettes								
Comptes financiers								
HORS-BILAN								
Opérations de couverture								
Autres opérations								

3.5. CREANCES ET DETTES : VENTILATION PAR NATURE

	Nature de débit/crédit	29/12/2023
CRÉANCES		
	Coupons et dividendes en espèces	3 500,00
TOTAL DES CRÉANCES		3 500,00
DETTES		
	Rachats à payer	8 147,17
	Frais de gestion fixe	9 360,39
TOTAL DES DETTES		17 507,56
TOTAL DETTES ET CRÉANCES		-14 007,56

3.6. CAPITAUX PROPRES

3.6.1. Nombre de titres émis ou rachetés

	En parts	En montant
Part RICHELIEU OBLIGATIONS COURT TERME F		
Parts souscrites durant l'exercice	20 421,5909	1 994 411,27
Parts rachetées durant l'exercice	-55 874,4623	-5 485 234,47
Solde net des souscriptions/rachats	-35 452,8714	-3 490 823,20
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	74 324,2412	
Part RICHELIEU OBLIGATIONS COURT TERME I		
Parts souscrites durant l'exercice	47,0000	5 088 545,78
Parts rachetées durant l'exercice	-96,9378	-10 543 083,09
Solde net des souscriptions/rachats	-49,9378	-5 454 537,31
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	144,7826	
Part RICHELIEU OBLIGATIONS COURT TERME R		
Parts souscrites durant l'exercice	86 030,9076	9 195 675,51
Parts rachetées durant l'exercice	-64 518,3364	-6 949 873,97
Solde net des souscriptions/rachats	21 512,5712	2 245 801,54
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	129 193,4863	

3.6.2. Commissions de souscription et/ou rachat

	En montant
Part RICHELIEU OBLIGATIONS COURT TERME F Total des commissions acquises Commissions de souscription acquises Commissions de rachat acquises	
Part RICHELIEU OBLIGATIONS COURT TERME I Total des commissions acquises Commissions de souscription acquises Commissions de rachat acquises	
Part RICHELIEU OBLIGATIONS COURT TERME R Total des commissions acquises Commissions de souscription acquises Commissions de rachat acquises	

3.7. FRAIS DE GESTION

	29/12/2023
Part RICHELIEU OBLIGATIONS COURT TERME F Commissions de garantie Frais de gestion fixes Pourcentage de frais de gestion fixes Rétrocessions des frais de gestion	 33 051,03 0,35
Part RICHELIEU OBLIGATIONS COURT TERME I Commissions de garantie Frais de gestion fixes Pourcentage de frais de gestion fixes Rétrocessions des frais de gestion	 37 374,70 0,20
Part RICHELIEU OBLIGATIONS COURT TERME R Commissions de garantie Frais de gestion fixes Pourcentage de frais de gestion fixes Rétrocessions des frais de gestion	 56 944,67 0,40

3.8. ENGAGEMENTS REÇUS ET DONNES

3.8.1. Garanties reçues par l'OPC :

Néant.

3.8.2. Autres engagements reçus et/ou donnés :

Néant.

3.9. AUTRES INFORMATIONS

3.9.1. Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire

	29/12/2023
Titres pris en pension livrée Titres empruntés	

3.9.2. Valeur actuelle des instruments financiers constitutifs de dépôts de garantie

	29/12/2023
Instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine Instruments financiers reçus en garantie et non-inscrits au bilan	

3.9.3. Instruments financiers détenus, émis et/ou gérés par le Groupe

	Code ISIN	Libellé	29/12/2023
Actions			
Obligations			
TCN			
OPC			
Instruments financiers à terme			
Total des titres du groupe			

3.10. TABLEAU D'AFFECTATION DES SOMMES DISTRIBUABLES

Tableau d'affectation de la quote-part des sommes distribuables afférente au résultat

	29/12/2023	30/12/2022
Sommes restant à affecter		
Report à nouveau		
Résultat	1 134 508,38	943 919,13
Acomptes versés sur résultat de l'exercice		
Total	1 134 508,38	943 919,13

	29/12/2023	30/12/2022
Part RICHELIEU OBLIGATIONS COURT TERME F		
Affectation		
Distribution		
Report à nouveau de l'exercice		
Capitalisation	219 523,20	226 093,89
Total	219 523,20	226 093,89

	29/12/2023	30/12/2022
Part RICHELIEU OBLIGATIONS COURT TERME I		
Affectation		
Distribution		
Report à nouveau de l'exercice		
Capitalisation	501 758,52	479 251,54
Total	501 758,52	479 251,54

	29/12/2023	30/12/2022
Part RICHELIEU OBLIGATIONS COURT TERME R		
Affectation		
Distribution		
Report à nouveau de l'exercice		
Capitalisation	413 226,66	238 573,70
Total	413 226,66	238 573,70

Tableau d'affectation de la quote-part des sommes distribuables afférente aux plus et moins-values nettes

	29/12/2023	30/12/2022
Sommes restant à affecter		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées		
Plus et moins-values nettes de l'exercice	-699 594,23	-2 111 755,14
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice		
Total	-699 594,23	-2 111 755,14

	29/12/2023	30/12/2022
Part RICHELIEU OBLIGATIONS COURT TERME F		
Affectation		
Distribution		
Plus et moins-values nettes non distribuées		
Capitalisation	-137 408,70	-520 036,41
Total	-137 408,70	-520 036,41

	29/12/2023	30/12/2022
Part RICHELIEU OBLIGATIONS COURT TERME I		
Affectation		
Distribution		
Plus et moins-values nettes non distribuées		
Capitalisation	-299 166,20	-1 029 778,73
Total	-299 166,20	-1 029 778,73

	29/12/2023	30/12/2022
Part RICHELIEU OBLIGATIONS COURT TERME R		
Affectation		
Distribution		
Plus et moins-values nettes non distribuées		
Capitalisation	-263 019,33	-561 940,00
Total	-263 019,33	-561 940,00

3.11. TABLEAU DES RESULTATS ET AUTRES ELEMENTS CARACTERISTIQUES DE L'ENTITE AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

	31/12/2019	31/12/2020	31/12/2021	30/12/2022	29/12/2023
Actif net Global en EUR	97 593 741,00	69 928 771,32	89 400 970,19	42 664 564,95	38 012 349,71
Part RICHELIEU OBLIGATIONS COURT TERME F en EUR					
Actif net	11 230 927,23	19 013 650,33	21 148 918,63	10 503 722,57	7 463 504,84
Nombre de titres	112 331,4964	189 499,1315	209 826,9334	109 777,1126	74 324,2412
Valeur liquidative unitaire	99,98	100,33	100,79	95,68	100,41
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	-0,05	-1,60	-0,92	-4,73	-1,84
Capitalisation unitaire sur résultat	0,34	1,51	1,91	2,05	2,95
Part RICHELIEU OBLIGATIONS COURT TERME I en EUR					
Actif net	43 036 831,98	22 829 583,79	41 936 907,40	20 813 231,78	16 266 742,46
Nombre de titres	387,0632	204,2885	373,0115	194,7204	144,7826
Valeur liquidative unitaire	111 188,12	111 751,68	112 427,92	106 887,78	112 352,88
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	-325,82	-1 788,08	-1 029,58	-5 288,49	-2 066,31
Capitalisation unitaire sur résultat	1 644,49	1 848,18	2 301,71	2 461,22	3 465,59
Part RICHELIEU OBLIGATIONS COURT TERME R en EUR					
Actif net	42 832 893,37	28 085 537,20	26 315 144,16	11 347 610,60	14 282 102,41
Nombre de titres	388 399,1997	253 896,4281	236 934,3924	107 680,9151	129 193,4863
Valeur liquidative unitaire	110,28	110,61	111,06	105,38	110,54
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	-0,32	-1,77	-1,01	-5,21	-2,03
Capitalisation unitaire sur résultat	1,36	1,61	2,05	2,21	3,19

	31/12/2019	31/12/2020	31/12/2021	30/12/2022	29/12/2023
Part RICHELIEU OBLIGATIONS COURT TERME USD en USD					
Actif net en USD	553 491,75				
Nombre de titres	5 500,0000				
Valeur liquidative unitaire en USD	100,63				
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes en EUR	-0,22				
Capitalisation unitaire sur résultat en EUR	0,25				

3.12. INVENTAIRE DÉTAILLÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS en EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
Obligations et valeurs assimilées				
Obligations et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé				
ALLEMAGNE				
ALLIANZ SE 2.241% 07-07-45	EUR	1 500 000	1 473 639,47	3,87
TOTAL ALLEMAGNE			1 473 639,47	3,87
AUTRICHE				
VOESTALPHOL AG 1.375% 27-09-24	EUR	500 000	492 690,85	1,30
TOTAL AUTRICHE			492 690,85	1,30
ESPAGNE				
BANCO NTANDER E3R+0.68% 29-01-26	EUR	1 300 000	1 305 821,83	3,44
TOTAL ESPAGNE			1 305 821,83	3,44
ETATS-UNIS				
AT & T 3.50% 12/25	EUR	1 000 000	1 004 975,68	2,64
BALL 0.875% 15-03-24	EUR	800 000	794 142,46	2,09
GOLD SACH GR E3R+1.0% 23-09-27	EUR	1 500 000	1 508 798,83	3,97
INTL FLAVORS FRAGRANCES 1.8% 25-09-26	EUR	500 000	478 119,02	1,26
TOTAL ETATS-UNIS			3 786 035,99	9,96
FINLANDE				
NOKIA 2 03/15/24	EUR	500 000	505 197,79	1,33
TOTAL FINLANDE			505 197,79	1,33
FRANCE				
ACCOR 3.0% 04-02-26	EUR	1 500 000	1 486 747,29	3,91
AIR FR KLM 3.875% 01-07-26	EUR	1 000 000	1 014 362,62	2,67
BNP 4.032 12/31/49	EUR	1 000 000	992 851,39	2,61
BPCE ZCP 17-02-27 EMTN	EUR	500 000	632 100,00	1,66
BPCE ZCP 25-06-26	EUR	500 000	713 415,00	1,88
COVIVIO SA 1.625% 17-10-24	EUR	1 000 000	983 638,11	2,59
FORVIA 2.625% 15-06-25	EUR	1 000 000	985 407,50	2,60
GROUPAMA ASSURANCES MUTUELLES SA 6.375% PERP	EUR	1 000 000	1 043 299,67	2,75
1 2.0% 10-12-24 EMTN	EUR	1 000 000	982 296,48	2,59
LAMON 6 3/4 04/25/44	EUR	1 500 000	1 580 549,75	4,16
MERCIALYS 4.625% 07-07-27	EUR	900 000	908 433,81	2,39
MUTU ASSU DES 3.916% 06-10-49	EUR	1 000 000	996 592,51	2,62
ORANO SA 4.875% 23-09-24 EMTN	EUR	900 000	917 249,46	2,41
PLASTIC OMNIUM SYSTEMES URBAINS 1.25% 26-06-24	EUR	1 400 000	1 389 182,51	3,65
RENAULT CREDIT INTERNATIONAL BANQUE SA E3R+0.58% 12-03-25	EUR	1 500 000	1 503 500,00	3,95
SAFFP 0 ? 03/16/26 Corp	EUR	200 000	187 696,14	0,49
SEB 1.5% 31-05-24	EUR	500 000	498 926,72	1,31
SOCGEN 2 5/8 02/27/25	EUR	500 000	504 242,26	1,32
SPIE 2.625% 18-06-26	EUR	700 000	696 823,78	1,83
TDF INFR SAS 2.5% 07-04-26	EUR	1 000 000	994 955,93	2,62
TOTALENERGIES SE 1.75% PERP	EUR	1 500 000	1 508 004,14	3,97
WORLDLINE 1.625% 13-09-24	EUR	1 000 000	980 802,68	2,58
TOTAL FRANCE			21 501 077,75	56,56

3.12. INVENTAIRE DÉTAILLÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS en EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
LUXEMBOURG				
ARCELLOR MITTAL 1.75% 19-11-25	EUR	900 000	869 279,98	2,29
EUROFINS SCIENTIFIC 3.25% PERP	EUR	500 000	485 571,84	1,28
TOTAL LUXEMBOURG			1 354 851,82	3,57
NORVEGE				
NORSK HYDRO AS 1.125% 11-04-25	EUR	1 200 000	1 170 260,36	3,07
TOTAL NORVEGE			1 170 260,36	3,07
PAYS-BAS				
AEGON 4 04/25/44	EUR	1 500 000	1 536 285,41	4,04
NNGRNV 4.625% 04/08/2044	EUR	1 100 000	1 139 257,74	3,00
VOLKSWAGEN INTL FINANCE NV E3R+1.55% 16-11-24	EUR	1 000 000	1 017 396,00	2,68
ZF EUROPE FINANCE BV 2.0% 23-02-26	EUR	1 000 000	972 755,48	2,55
TOTAL PAYS-BAS			4 665 694,63	12,27
ROYAUME-UNI				
AVIV 3.375% 04-12-45 EMTN	EUR	1 500 000	1 469 379,59	3,87
TOTAL ROYAUME-UNI			1 469 379,59	3,87
TOTAL Obligations et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé			37 724 650,08	99,24
TOTAL Obligations et valeurs assimilées			37 724 650,08	99,24
Créances			3 500,00	0,01
Dettes			-17 507,56	-0,04
Comptes financiers			301 707,19	0,79
Actif net			38 012 349,71	100,00

Part RICHELIEU OBLIGATIONS COURT TERME I	EUR	144,7826	112 352,88
Part RICHELIEU OBLIGATIONS COURT TERME R	EUR	129 193,4863	110,54
Part RICHELIEU OBLIGATIONS COURT TERME F	EUR	74 324,2412	100,41

7. ANNEXE(S)



Objectif

Le présent document contient des informations essentielles sur le produit d'investissement. Il ne s'agit pas d'un document à caractère commercial. Ces informations vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste ce produit et quels risques, coûts, gains et pertes potentiels y sont associés, et de vous aider à le comparer à d'autres produits.

Produit

Nom du produit : Richelieu Obligations Court Terme I
Code ISIN : FR0011374651
Nom de l'initiateur : Richelieu Gestion
Site Web : <https://richelieugestion.com/>

Appelez le +33 1 42 89 00 00 pour de plus amples informations.

L'Autorité des Marchés Financiers (AMF) est chargée du contrôle de Richelieu Gestion en ce qui concerne ce document d'informations clés. Richelieu Gestion est agréée en France sous le numéro GP-97036 et réglementée par l'AMF.

Date de production du document d'informations clés : 29/03/2023

En quoi consiste ce produit ?

Type : Le produit est un Organisme de Placement Collectif en Valeurs Mobilières (OPCVM) constitué sous la forme d'un Fonds Commun de Placement (« FCP ») de droit français et relevant de la directive européenne 2009/65/CE (UCITS IV).

Durée : Le produit a été créé le 30 octobre 2012 pour une durée de 99 ans.

Objectif : Le produit a pour objet la recherche d'une performance, nette de frais de gestion, supérieure à celle de son indicateur de référence composite constitué à 30% de l'indice ESTER capitalisé et à 70% de l'indice Bloomberg Barclays Euro-Aggregate Corporate 1-3 Years TR Index coupons nets réinvestis, sur la durée de placement recommandée de 2 ans via une gestion discrétionnaire fondée sur l'application de critères financiers et extra-financiers ESG (Environnement, Social, Gouvernance). La classification du produit est "obligations et autres titres de créance libellés en euro".

La performance du produit peut être comparée a posteriori à celle de son indice de référence. L'indice Bloomberg Barclays Euro-Aggregate Corporate 1-3 Years TR Index est un indice qui représente le marché des obligations d'entreprises Investment Grade, à taux fixe, libellées en Euro et dont la maturité est comprise entre 1 et 3 ans. Les informations sur cet indice peuvent notamment être consultées sur le site <https://www.bloomberg.com/professional/product/indices/>. L'ESTER (« Euro Short-Terme Rate ») correspond au taux overnight interbancaire de référence de la zone euro, calculé par la Banque Centrale Européenne.

La stratégie de gestion de ce produit vise à investir de manière discrétionnaire et sans contrainte de notation en obligations et/ou titres de créances négociables libellés en euros émis par des entités publiques et/ou privées de toutes zones géographiques. La sélection des titres est effectuée :

- d'une part, à travers une analyse extra-financière ESG tenant compte des critères suivants : Environnement : émission de gaz à effet de serre, respect de la biodiversité... ; Social : gestion des carrières, promotion du développement économique et social... ; Gouvernance : indépendance de l'organe de surveillance, prévention de la corruption... menée en appliquant une approche « Best in Universe », retenant, au sein de l'univers d'investissement initial, les 80% des émetteurs ayant obtenu la meilleure notation ESG, indépendamment de leur secteur d'activité et en assumant des biais sectoriels. Sont donc exclus les 20% d'émetteurs les moins bien notés. La part du produit devant respecter les critères ESG est fixée à 90% minimum de l'actif net hors liquidités,
- d'autre part, en fonction des anticipations de l'équipe de gestion sur l'évolution des données macroéconomiques et de marché. Les gérants apprécient ensuite les caractéristiques techniques propres au titre. Parallèlement, afin d'évaluer le risque crédit, une analyse financière portant sur les émetteurs est menée.

Le produit est investi en obligations de toutes natures (classiques, convertibles, remboursables, ...) et en autres titres de créance à taux fixe et/ou variable émis en euros, ainsi qu'aux instruments du marché monétaire. Le produit pourra exposer l'intégralité de son actif net aux produits de taux à caractère spéculatif plus risqués, non notés ou dits « high yield », c'est à dire dont la notation long terme est inférieure à BBB- ou Baa3 selon les échelles de notation des agences officielles ou notation jugée équivalente par la société de gestion, qui ne recourt pas exclusivement ni mécaniquement aux notations de crédit émises par ces agences et mène sa propre analyse interne du risque de crédit ou de marché. Afin de limiter le risque de taux, la sensibilité globale du portefeuille sera comprise entre 0 et 4. La sensibilité mesure l'impact de la variation des taux d'intérêt sur la valeur de l'actif du produit. Le produit pourra utiliser des instruments financiers dérivés pour couvrir son actif au risque de taux et actions et/ou exposer son actif au risque de taux.

Affectation des revenus : Cette classe de parts capitalise les sommes distribuables.

Investisseurs de détail visés : Investisseurs institutionnels

Autres informations :

Le dépositaire est CACEIS BANK.

D'autres documents d'information du produit (prospectus/rapport annuel/rapport semestriel/valeur liquidative) sont disponibles en français et peuvent être obtenus gratuitement sur simple demande auprès de la société de gestion Richelieu Gestion, 1-3-5 rue Paul Cézanne, 75008 Paris (France), par mail connect@richelieugestion.com ou sur le site internet www.richelieugestion.com.

Les renseignements sur la valeur liquidative, les scénarios de performance et les performances passées du produit peuvent être consultés sur le site internet : www.richelieugestion.com/notre-gamme/.

Quels sont les risques et qu'est-ce que cela pourrait me rapporter ?

Indicateur de risque :



L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous conservez le produit 2 ans.

Le risque réel peut être très différent si vous optez pour une sortie avant échéance, et vous pourriez obtenir moins en retour.

L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre

des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer.

Nous avons classé ce produit dans la classe de risque 2 sur 7, qui est une classe de risque basse. Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau faible et, si la situation venait à se détériorer sur les marchés, il est probable que la capacité du compartiment à vous payer en soit affectée.

Les risques liés à la faible liquidité de certains titres, aux instruments financiers à terme, ainsi que de contrepartie et de crédit ne sont pas pris en compte dans le calcul de l'indicateur de risque.

Ce produit ne prévoyant pas de protection contre les aléas de marché, vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement.

Scénarios de performance :

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du produit lui-même, mais pas nécessairement tous les frais dus à votre conseiller ou distributeur. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle, qui peut également influencer sur les montants que vous recevrez. Ce que vous obtiendrez de ce produit dépend des performances futures du marché. L'évolution future du marché est aléatoire et ne peut être prédite avec précision.

Les scénarios défavorables, intermédiaires et favorables présentés représentent des exemples utilisant les meilleures et pires performances, ainsi que la performance moyenne du produit au cours des 10 dernières années. Les marchés pourraient évoluer très différemment à l'avenir.

Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marché extrêmes.

Scénarios d'investissement pour 10 000 EUR Période de détention recommandée de 2 ans

Si vous sortez après 1 an

Si vous sortez après 2 ans

Minimum : Il n'existe aucun rendement minimal garanti. Vous pourriez perdre tout ou une partie de votre investissement.

Tensions	<i>Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts</i>	8 757 EUR	9 154 EUR
	Rendement annuel moyen	-12,43 %	- 4,32 %
Défavorable	<i>Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts</i>	9 264 EUR	9 378 EUR
	Rendement annuel moyen	- 7,36 %	- 3,16 %
Intermédiaire	<i>Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts</i>	10 037 EUR	10 123 EUR
	Rendement annuel moyen	0,37 %	0,61 %
Favorable	<i>Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts</i>	10 452 EUR	10 371 EUR
	Rendement annuel moyen	4,52 %	1,84 %

Scénario défavorable : ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre [30/07/21 - 31/12/22].

Scénario intermédiaire : ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre [29/06/16 - 29/06/18].

Scénario favorable : ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre [27/02/13 - 27/02/15].

Que se passe-t-il si Richelieu Gestion n'est pas en mesure d'effectuer les versements ?

Le produit est une copropriété d'instruments financiers et de dépôts distincte de la société de gestion de portefeuille. En cas de défaillance de cette dernière, les actifs du produit conservés par le dépositaire ne seront pas affectés. En cas de défaillance du dépositaire, le risque de perte financière du produit est atténué en raison de la ségrégation légale des actifs du dépositaire de ceux du produit.

Que va me coûter cet investissement ?

Il se peut que la personne qui vous vend ce produit ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de ces coûts sur votre investissement.

Coûts au fil du temps :

Les tableaux présentent les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir les différents types de coûts. Ces montants dépendent du montant que vous investissez, du temps pendant lequel vous détenez le produit et du rendement du produit. Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement et différentes périodes d'investissement possibles.

Nous avons supposé :

- qu'au cours de la première année vous récupéreriez le montant que vous avez investi (rendement annuel de 0 %)
- que pour les autres périodes de détention, le produit évolue de la manière indiquée dans le scénario intermédiaire
- que 10 000 EUR sont investis

Investissement de 10 000 EUR	Si vous sortez après 1 an	Si vous sortez après 2 ans
Coûts totaux	145 EUR	191 EUR
Incidence des coûts annuels (*)	1,45 %	0,96 %

(*) Elle montre dans quelle mesure les coûts réduisent annuellement votre rendement au cours de la période de détention. Par exemple, elle montre que si vous sortez à la fin de la période de détention recommandée, il est prévu que votre rendement moyen par an soit de 1,58 % avant déduction des coûts et de 0,61 % après cette déduction. Il se peut que nous partagions les coûts avec la personne qui vous vend le produit afin de couvrir les services qu'elle vous fournit. Le cas échéant, cette personne vous informera du montant.

Composition des coûts :

Coûts ponctuels à l'entrée ou à la sortie		Si vous sortez après 1 an
Coûts d'entrée	1 % maximum du montant que vous payez au moment de l'entrée dans l'investissement.	100 EUR
Coûts de sortie	Aucun coût de sortie n'est facturé.	N/A
Coûts récurrents prélevés chaque année		
Frais de gestion et autres frais administratifs et d'exploitation	0,21 % de la valeur de votre investissement par an. Cette estimation se base sur les coûts réels au cours de l'année dernière.	21 EUR
Coûts de transaction	0,24 % de la valeur de votre investissement par an. Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents au produit. Le montant réel varie en fonction de la quantité que nous achetons et vendons.	24 EUR
Coûts accessoires prélevés sous certaines conditions spécifiques		
Commissions liées aux résultats	N/A	N/A

Combien de temps dois-je le conserver, et puis-je retirer de l'argent de façon anticipée ?

Période de détention recommandée : 2 ans

La période de détention recommandée a été choisie pour fournir un rendement constant moins dépendant des fluctuations du marché.

Les rachats sont centralisés chaque jour ouvré de la bourse de Paris, à l'exception des jours fériés légaux en France (J) jusqu'à 11H30. Les rachats sont exécutés, sur la base de la valeur liquidative datée et calculée sur les cours de clôture du jour (cours inconnu). La valeur liquidative est déterminée le lendemain. Le règlement est effectué à J+2 ouvrés.

Comment puis-je formuler une réclamation ?

Dans le cas où une personne physique ou morale souhaite formuler une réclamation concernant le produit afin de faire reconnaître un droit ou de réparer un préjudice, le plaignant doit adresser une demande écrite contenant une description du problème et les détails à l'origine de la réclamation, soit par courrier électronique, soit par courrier, dans une langue officielle de leur pays d'origine aux coordonnées suivante : Richelieu Gestion, 1-3-5 rue Paul Cézanne, 75008 Paris (France), e-mail : reclamation@richelieugestion.com, site web : <https://richelieugestion.com/>.

Autres informations pertinentes

Ce produit promeut des caractéristiques environnementales ou sociales au sens l'article 8 du Règlement (UE) 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (dit « Règlement SFDR »). Informations relatives à la finance durable : <https://richelieugestion.com/finance-durable/>

Pour toutes informations relatives aux performances passées, nous mettons à votre disposition le lien du site internet Richelieu Gestion suivant : <https://richelieugestion.com/notre-gamme/richelieu-obligations-court-terme-i-fr0011374651/>

Nombre d'années pour lequel les données relatives aux performances passées sont présentées : minimum 10 ans en fonction de la date de création de la part. Les performances passées ne sont pas un indicateur fiable des performances futures.

Les détails de la politique de rémunération de la société de gestion sont disponibles sur le site internet www.richelieugestion.com. Une version papier de la politique de rémunération sera mise à la disposition des investisseurs, gratuitement et sur demande auprès de la Société de Gestion.

Selon votre régime fiscal, les plus-values et revenus éventuels liés à la détention de parts de l'OPC peuvent être soumis à taxation. Nous vous conseillons de vous renseigner à ce sujet auprès du commercialisateur de l'OPC ou de votre conseiller fiscal.

Lorsque ce produit est utilisé comme support en unité de compte d'un contrat d'assurance sur la vie ou de capitalisation, les informations complémentaires sur ce contrat, telles que les coûts du contrat, qui ne sont pas compris dans les coûts indiqués dans le présent document, le contact en cas de réclamation et ce qui se passe en cas de défaillance de l'entreprise d'assurance sont présentées dans le document d'informations clés de ce contrat obligatoirement remis par votre assureur ou courtier ou tout autre intermédiaire d'assurance conformément à son obligation légale.

Ce produit est autorisé en France.



Objectif

Le présent document contient des informations essentielles sur le produit d'investissement. Il ne s'agit pas d'un document à caractère commercial. Ces informations vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste ce produit et quels risques, coûts, gains et pertes potentiels y sont associés, et de vous aider à le comparer à d'autres produits.

Produit

Nom du produit : Richelieu Obligations Court Terme F
Code ISIN : FR0013446747
Nom de l'initiateur : Richelieu Gestion
Site Web : <https://richelieugestion.com/>

Appelez le +33 1 42 89 00 00 pour de plus amples informations.

L'Autorité des Marchés Financiers (AMF) est chargée du contrôle de Richelieu Gestion en ce qui concerne ce document d'informations clés. Richelieu Gestion est agréée en France sous le numéro GP-97036 et réglementée par l'AMF.

Date de production du document d'informations clés : 29/03/2023

En quoi consiste ce produit ?

Type : Le produit est un Organisme de Placement Collectif en Valeurs Mobilières (OPCVM) constitué sous la forme d'un Fonds Commun de Placement (« FCP ») de droit français et relevant de la directive européenne 2009/65/CE (UCITS IV).

Durée : Le produit a été créé le 30 octobre 2012 pour une durée de 99 ans.

Objectif : Le produit a pour objet la recherche d'une performance, nette de frais de gestion, supérieure à celle de son indicateur de référence composite constitué à 30% de l'indice ESTER capitalisé et à 70% de l'indice Bloomberg Barclays Euro-Aggregate Corporate 1-3 Years TR Index coupons nets réinvestis, sur la durée de placement recommandée de 2 ans via une gestion discrétionnaire fondée sur l'application de critères financiers et extra-financiers ESG (Environnement, Social, Gouvernance).

La classification du produit est "obligations et autres titres de créance libellés en euro".

La performance du produit peut être comparée a posteriori à celle de son indice de référence. L'indice Bloomberg Barclays Euro-Aggregate Corporate 1-3 Years TR Index est un indice qui représente le marché des obligations d'entreprises Investment Grade, à taux fixe, libellées en Euro et dont la maturité est comprise entre 1 et 3 ans. Les informations sur cet indice peuvent notamment être consultées sur le site <https://www.bloomberg.com/professional/product/indices/>. L'ESTER (« Euro Short-Terme Rate ») correspond au taux overnight interbancaire de référence de la zone euro, calculé par la Banque Centrale Européenne.

La stratégie de gestion de ce produit vise à investir de manière discrétionnaire et sans contrainte de notation en obligations et/ou titres de créances négociables libellés en euros émis par des entités publiques et/ou privées de toutes zones géographiques. La sélection des titres est effectuée :

- d'une part, à travers une analyse extra-financière ESG tenant compte des critères suivants : Environnement : émission de gaz à effet de serre, respect de la biodiversité... ; Social : gestion des carrières, promotion du développement économique et social... ; Gouvernance : indépendance de l'organe de surveillance, prévention de la corruption... menée en appliquant une approche « Best in Universe », retenant, au sein de l'univers d'investissement initial, les 80% des émetteurs ayant obtenu la meilleure notation ESG, indépendamment de leur secteur d'activité et en assumant des biais sectoriels. Sont donc exclus les 20% d'émetteurs les moins bien notés. La part du produit devant respecter les critères ESG est fixée à 90% minimum de l'actif net hors liquidités,
- d'autre part, en fonction des anticipations de l'équipe de gestion sur l'évolution des données macroéconomiques et de marché. Les gérants apprécient ensuite les caractéristiques techniques propres au titre. Parallèlement, afin d'évaluer le risque crédit, une analyse financière portant sur les émetteurs est menée.

Le produit est investi en obligations de toutes natures (classiques, convertibles, remboursables, ...) et en autres titres de créance à taux fixe et/ou variable émis en euros, ainsi qu'aux instruments du marché monétaire. Le produit pourra exposer l'intégralité de son actif net aux produits de taux à caractère spéculatif plus risqués, non notés ou dits « high yield », c'est à dire dont la notation long terme est inférieure à BBB- ou Baa3 selon les échelles de notation des agences officielles ou notation jugée équivalente par la société de gestion, qui ne recourt pas exclusivement ni mécaniquement aux notations de crédit émises par ces agences et mène sa propre analyse interne du risque de crédit ou de marché. Afin de limiter le risque de taux, la sensibilité globale du portefeuille sera comprise entre 0 et 4. La sensibilité mesure l'impact de la variation des taux d'intérêt sur la valeur de l'actif du produit. Le produit pourra utiliser des instruments financiers dérivés pour couvrir son actif au risque de taux et actions et/ou exposer son actif au risque de taux.

Affectation des revenus : Cette classe de parts capitalise les sommes distribuables.

Investisseurs de détail visés : Réservé à certains intermédiaires financiers et/ou aux distributeurs désignés par la Société de Gestion et plus particulièrement aux clients sous mandat de gestion et conseil indépendant.

Autres informations :

Le dépositaire est CACEIS BANK.

D'autres documents d'information du produit (prospectus/rapport annuel/rapport semestriel/valeur liquidative) sont disponibles en français et peuvent être obtenus gratuitement sur simple demande auprès de la société de gestion Richelieu Gestion, 1-3-5 rue Paul Cézanne, 75008 Paris (France), par mail connect@richelieugestion.com ou sur le site internet www.richelieugestion.com.

Les renseignements sur la valeur liquidative, les scénarios de performance et les performances passées du produit peuvent être consultés sur le site internet : www.richelieugestion.com/notre-gamme/.

Quels sont les risques et qu'est-ce que cela pourrait me rapporter ?

Indicateur de risque :



L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous conservez le produit 2 ans.

Le risque réel peut être très différent si vous optez pour une sortie avant échéance, et vous pourriez obtenir moins en retour.

L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre

des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer.

Nous avons classé ce produit dans la classe de risque 2 sur 7, qui est une classe de risque basse. Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau faible et, si la situation venait à se détériorer sur les marchés, il est probable que la capacité du compartiment à vous payer en soit affectée.

Les risques liés à la faible liquidité de certains titres, aux instruments financiers à terme, ainsi que de contrepartie et de crédit ne sont pas pris en compte dans le calcul de l'indicateur de risque.

Ce produit ne prévoyant pas de protection contre les aléas de marché, vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement.

Scénarios de performance :

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du produit lui-même, mais pas nécessairement tous les frais dus à votre conseiller ou distributeur. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle, qui peut également influencer sur les montants que vous recevrez. Ce que vous obtiendrez de ce produit dépend des performances futures du marché. L'évolution future du marché est aléatoire et ne peut être prédite avec précision.

Les scénarios défavorables, intermédiaires et favorables présentés représentent des exemples utilisant les meilleures et pires performances, ainsi que la performance moyenne du produit au cours des 10 dernières années. Les marchés pourraient évoluer très différemment à l'avenir.

Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marché extrêmes.

Scénarios d'investissement pour 10 000 EUR Période de détention recommandée de 2 ans		Si vous sortez après 1 an	Si vous sortez après 2 ans
Minimum : Il n'existe aucun rendement minimal garanti. Vous pourriez perdre tout ou une partie de votre investissement.			
Tensions	<i>Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts</i>	8 759 EUR	9 154 EUR
	Rendement annuel moyen	-12,41 %	- 4,32 %
Défavorable	<i>Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts</i>	9 251 EUR	9 359 EUR
	Rendement annuel moyen	- 7,49 %	- 3,26 %
Intermédiaire	<i>Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts</i>	10 017 EUR	10 081 EUR
	Rendement annuel moyen	0,17 %	0,40 %
Favorable	<i>Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts</i>	10 438 EUR	10 330 EUR
	Rendement annuel moyen	4,38 %	1,64 %

Scénario défavorable : ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre [30/07/21 - 31/12/22].

Scénario intermédiaire : ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre [29/06/16 - 29/06/18].

Scénario favorable : ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre [27/02/13 - 27/02/15].

Que se passe-t-il si Richelieu Gestion n'est pas en mesure d'effectuer les versements ?

Le produit est une copropriété d'instruments financiers et de dépôts distincte de la société de gestion de portefeuille. En cas de défaillance de cette dernière, les actifs du produit conservés par le dépositaire ne seront pas affectés. En cas de défaillance du dépositaire, le risque de perte financière du produit est atténué en raison de la ségrégation légale des actifs du dépositaire de ceux du produit.

Que va me coûter cet investissement ?

Il se peut que la personne qui vous vend ce produit ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de ces coûts sur votre investissement.

Coûts au fil du temps :

Les tableaux présentent les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir les différents types de coûts. Ces montants dépendent du montant que vous investissez, du temps pendant lequel vous détenez le produit et du rendement du produit. Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement et différentes périodes d'investissement possibles.

Nous avons supposé :

- qu'au cours de la première année vous récupéreriez le montant que vous avez investi (rendement annuel de 0 %)
- que pour les autres périodes de détention, le produit évolue de la manière indiquée dans le scénario intermédiaire
- que 10 000 EUR sont investis

Investissement de 10 000 EUR	Si vous sortez après 1 an	Si vous sortez après 2 ans
Coûts totaux	159 EUR	221 EUR
Incidence des coûts annuels (*)	1,60 %	1,11 %

(*) Elle montre dans quelle mesure les coûts réduisent annuellement votre rendement au cours de la période de détention. Par exemple, elle montre que si vous sortez à la fin de la période de détention recommandée, il est prévu que votre rendement moyen par an soit de 1,52 % avant déduction des coûts et de 0,40 % après cette déduction. Il se peut que nous partagions les coûts avec la personne qui vous vend le produit afin de couvrir les services qu'elle vous fournit. Le cas échéant, cette personne vous informera du montant.

Composition des coûts :

Coûts ponctuels à l'entrée ou à la sortie		Si vous sortez après 1 an
Coûts d'entrée	1 % maximum du montant que vous payez au moment de l'entrée dans l'investissement.	100 EUR
Coûts de sortie	Aucun coût de sortie n'est facturé.	N/A
Coûts récurrents prélevés chaque année		
Frais de gestion et autres frais administratifs et d'exploitation	0,36 % de la valeur de votre investissement par an. Cette estimation se base sur les coûts réels au cours de l'année dernière.	36 EUR
Coûts de transaction	0,24 % de la valeur de votre investissement par an. Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents au produit. Le montant réel varie en fonction de la quantité que nous achetons et vendons.	24 EUR
Coûts accessoires prélevés sous certaines conditions spécifiques		
Commissions liées aux résultats	N/A	N/A

Combien de temps dois-je le conserver, et puis-je retirer de l'argent de façon anticipée ?

Période de détention recommandée : 2 ans

La période de détention recommandée a été choisie pour fournir un rendement constant moins dépendant des fluctuations du marché.

Les rachats sont centralisés chaque jour ouvré de la bourse de Paris, à l'exception des jours fériés légaux en France (J) jusqu'à 11H30. Les rachats sont exécutés, sur la base de la valeur liquidative datée et calculée sur les cours de clôture du jour (cours inconnu). La valeur liquidative est déterminée le lendemain. Le règlement est effectué à J+2 ouvrés.

Comment puis-je formuler une réclamation ?

Dans le cas où une personne physique ou morale souhaite formuler une réclamation concernant le produit afin de faire reconnaître un droit ou de réparer un préjudice, le plaignant doit adresser une demande écrite contenant une description du problème et les détails à l'origine de la réclamation, soit par courrier électronique, soit par courrier, dans une langue officielle de leur pays d'origine aux coordonnées suivante : Richelieu Gestion, 1-3-5 rue Paul Cézanne, 75008 Paris (France), e-mail : reclamation@richelieugestion.com, site web : <https://richelieugestion.com/>.

Autres informations pertinentes

Ce produit promeut des caractéristiques environnementales ou sociales au sens l'article 8 du Règlement (UE) 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (dit « Règlement SFDR »). Informations relatives à la finance durable : <https://richelieugestion.com/finance-durable/>

Pour toutes informations relatives aux performances passées, nous mettons à votre disposition le lien du site internet Richelieu Gestion suivant : <https://richelieugestion.com/notre-gamme/richelieu-obligations-court-terme-f-fr0013446747/>

Nombre d'années pour lequel les données relatives aux performances passées sont présentées : minimum 10 ans en fonction de la date de création de la part. Les performances passées ne sont pas un indicateur fiable des performances futures.

Les détails de la politique de rémunération de la société de gestion sont disponibles sur le site internet www.richelieugestion.com. Une version papier de la politique de rémunération sera mise à la disposition des investisseurs, gratuitement et sur demande auprès de la Société de Gestion.

Selon votre régime fiscal, les plus-values et revenus éventuels liés à la détention de parts de l'OPC peuvent être soumis à taxation. Nous vous conseillons de vous renseigner à ce sujet auprès du commercialisateur de l'OPC ou de votre conseiller fiscal.

Lorsque ce produit est utilisé comme support en unité de compte d'un contrat d'assurance sur la vie ou de capitalisation, les informations complémentaires sur ce contrat, telles que les coûts du contrat, qui ne sont pas compris dans les coûts indiqués dans le présent document, le contact en cas de réclamation et ce qui se passe en cas de défaillance de l'entreprise d'assurance sont présentées dans le document d'informations clés de ce contrat obligatoirement remis par votre assureur ou courtier ou tout autre intermédiaire d'assurance conformément à son obligation légale.

Ce produit est autorisé en France.

Modèle d'informations périodiques pour les produits financiers visés à l'article 8, paragraphes 1, 2 et 2 bis, du règlement (UE) 2019/2088 et à l'article 6, premier alinéa, du règlement (UE) 2020/852

Par **investissement durable**, on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés bénéficiaires des investissements appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

La taxinomie de l'UE est un système de classification institué par le règlement (UE) 2020/852, qui dresse une liste d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Ce règlement ne dresse pas de liste d'activités économiques durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la taxinomie.

Dénomination du produit : RICHELIEU OBLIGATIONS COURT TERME
Identifiant de l'OPCVM : 9695003SANTSJL9SCR98

Caractéristiques environnementales et/ou sociales

Ce produit financier avait-il un objectif d'investissement durable ?	
<p><input checked="" type="radio"/> <input checked="" type="radio"/> <input type="checkbox"/> Oui</p> <p><input type="checkbox"/> Il a réalisé un minimum d'investissements durables ayant un objectif environnemental : ____%</p> <p><input type="checkbox"/> dans des activités qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE</p> <p><input type="checkbox"/> dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE</p>	<p><input checked="" type="radio"/> <input type="radio"/> <input checked="" type="checkbox"/> Non</p> <p><input type="checkbox"/> Il promouvait des caractéristiques environnementales et sociales (E/S) et, bien qu'il n'ait pas eu pour objectif l'investissement durable, il présentait une proportion minimale de ____% d'investissements durables</p> <p><input type="checkbox"/> ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE</p> <p><input type="checkbox"/> ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE</p> <p><input type="checkbox"/> ayant un objectif social</p>
<p><input type="checkbox"/> Il a réalisé un minimum d'investissements durables ayant un objectif social : ____%</p>	<p><input checked="" type="checkbox"/> Il promouvait des caractéristiques E/S, mais n'a pas réalisé d'investissements durables</p>



Dans quelle mesure les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par ce produit financier ont-elles été atteintes ?

Dans le cadre de sa stratégie d'investissement, RICHELIEU OBLIGATIONS COURT TERME a intégré des critères liés aux enjeux environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) dans son processus de gestion, sans se limiter à des caractéristiques environnementales et sociales précises.

● **Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité ?**

La mise en place de la notation ESG et des indicateurs de durabilité a été implémentée dans la stratégie d'investissement du fonds en mai 2020 et évolué en novembre 2021. Une augmentation de la note ESG finale du fonds de 2.89% au cours de la période. La note ESG du fonds en fin décembre 2022 était de 56.5

Les indicateurs de durabilité évaluent la mesure dans laquelle les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier sont atteintes.

contre 58.1 fin Décembre 2023.

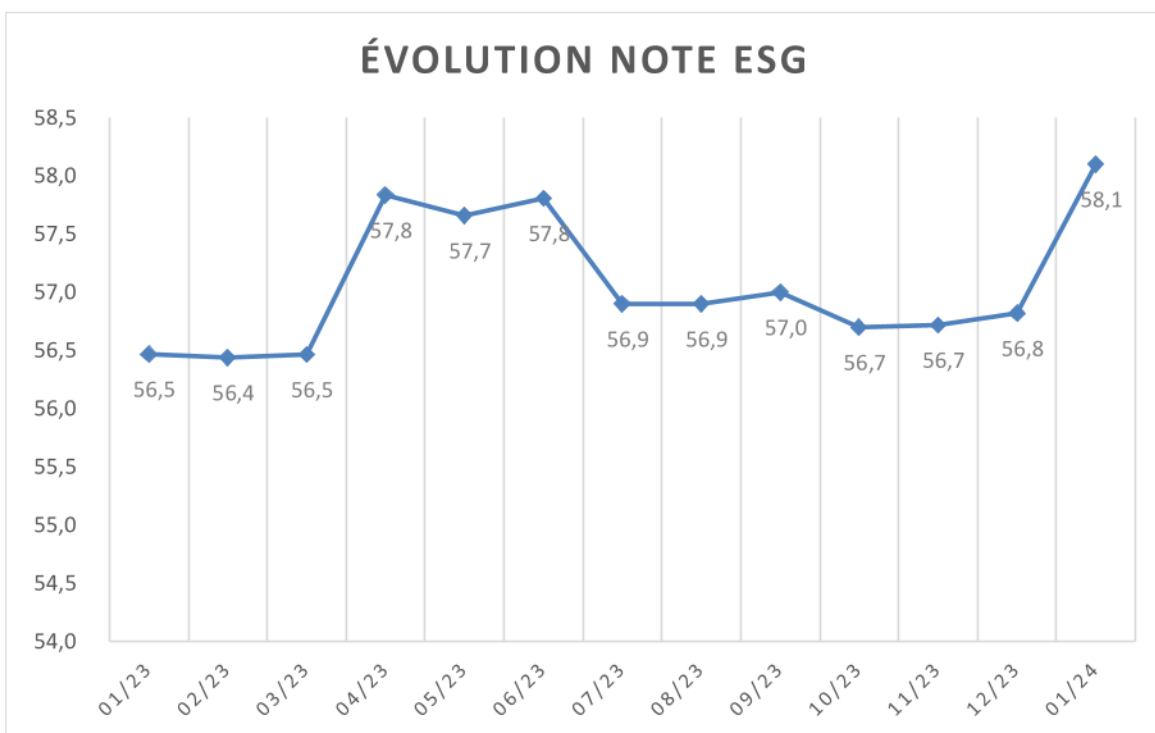


Figure 1 : Évolution de la note ESG du fonds RICHELIEU OBLIGATIONS COURT TERME au cours de la période de référence

● **...et par rapport aux périodes précédentes ?**

La note du fonds a évolué positivement de façon plus significative que la période précédente (1.18%). Cela vient d'une plus faible évolution du score des émetteurs fournis par notre fournisseur de données extra-financière.

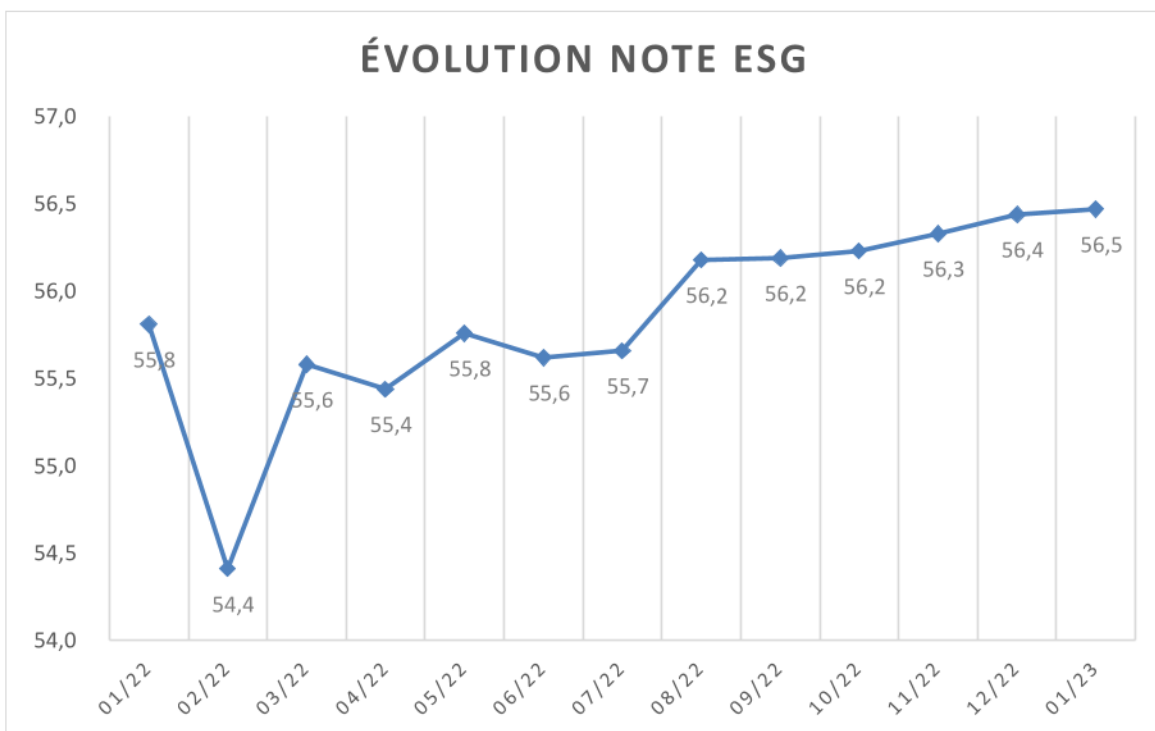


Figure 2 : Évolution de la note ESG du fonds RICHELIEU OBLIGATIONS COURT TERME au cours de la précédente période de référence

● **Quels étaient les objectifs des investissements durables que le produit financier entendait notamment réaliser et comment l'investissement durable effectués y-ont-ils contribué ?**

Le fonds RICHELIEU OBLIGATIONS COURT TERME promouvait des caractéristiques environnementales et sociales mais n'a pas réalisé d'investissement durable au sens de la réglementation SFDR. Cette question est Non Applicable.

● **Dans quelle mesure les investissements durables que le produit financier a partiellement réalisé n'ont-ils pas causé de préjudice important à un objectif d'investissement durable sur le plan environnemental ou social ?**

Le fonds RICHELIEU OBLIGATIONS COURT TERME promouvait des caractéristiques environnementales et sociales mais n'a pas réalisé d'investissement durable au sens de la réglementation SFDR. Cette question est Non Applicable.

— — *Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en considération ?*

Le fonds RICHELIEU OBLIGATIONS COURT TERME n'a pas pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité sur la période de référence. Cette question est Non Applicable.

— — *Les investissements durables étaient-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme ? Description détaillée :*

Le fonds RICHELIEU OBLIGATIONS COURT TERME promouvait des caractéristiques environnementales et sociales mais n'a pas réalisé d'investissement durable au sens de la réglementation SFDR. Cette question est Non Applicable.

La taxinomie de l'UE établit un principe consistant à «ne pas causer de préjudice important » en vertu duquel les investissements alignés sur la taxinomie ne devraient pas causer de préjudice important aux objectifs de la taxinomie de l'UE et qui s'accompagne de critères spécifiques de l'UE.

Le principe consistant à «ne pas causer de préjudice important » s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

Les principales incidences négatives correspondent aux incidences négatives les plus significatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, au respect des droits de l'homme et à la lutte contre la corruption et les actes de corruption.



Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité ?

Le fonds RICHELIEU OBLIGATIONS COURT TERME n'a pas pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité sur la période précédente. Cette question est Non Applicable.



Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier ?

Investissements les plus importants	Secteur	% d'actifs	Pays
SPGB 1,95% 30/04/2026	Gouvernement	16,09%	Espagne
ZF EUROPE FINANCE 2 02/23/26	Consommation discrétionnaire	2,06%	Pays-Bas
MERYFP 4 5/8 07/07/27	Immobilier	2,19%	France
SPIE FP 2 5/8 06/18/26	Industrie	1,54%	France
BPCEGP 0 06/25/26	Finance	1,55%	France
TDF INFRASTRUCTURE SAS 2.5% 07/04/2026	Technologies de l'information	2,18%	France
BPCEGP 0 02/17/27 EMTN	Finance	1,40%	France
INTL FLAVOR & FRAGRANCES -1.8% 25/09/2026	Matériaux	1,07%	Royaume-Unis
BNP 4.032 PERP	Finance	2,35%	France
AT&T INC 3.5 % 17/12/25	Services de communication	2,33%	Etats-Unis
AIR FRANCE-KLM 3 7/8 07/01/26	Consommation discrétionnaire	2,64%	France

La liste comprend les investissements constituant la plus grande proportion d'investissements du produit financier au cours de la période de référence, à savoir :
De 30/12/2022 au 29/12/2023

A noter que ces investissements ne sont pas représentatifs des positions détenues dans le fonds au cours de la période de référence.

Pour produire cette liste des 12 investissements du fonds RICHELIEU OBLIGATIONS COURT TERME, sur la période de référence de fin décembre 2022 à fin décembre 2023, la démarche est la suivante :

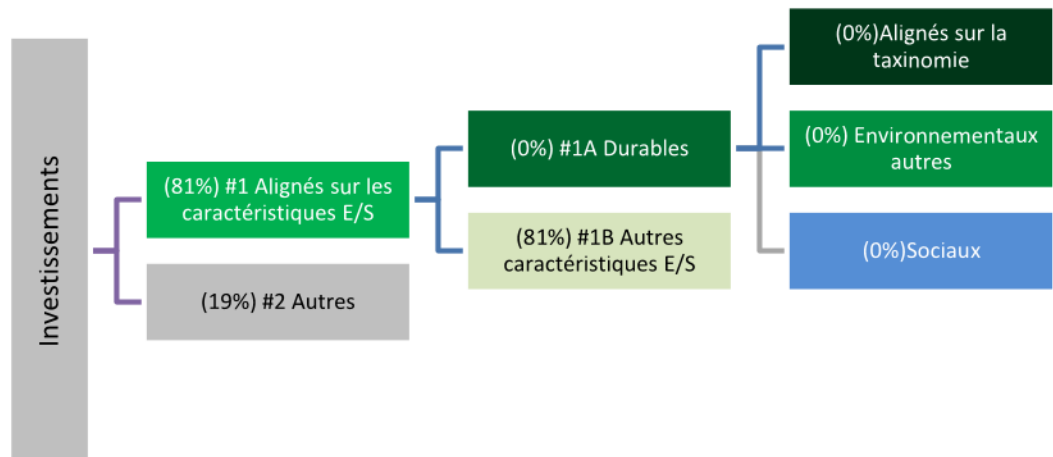
1. Récupérer les encours sous gestion quotidien du fonds et la liste des montants d'ordre d'achat pour chaque société ;
2. Sommer le montant net d'achats réalisés sur une même société ;
3. Diviser ce montant net d'achats par l'encours sous gestion du fonds à la date du trade ;
4. Obtenir le pourcentage d'actif net associé à la société ;
5. Classer par ordre décroissant les investissements les plus importants de la période de référence



Quelle était la proportion d'investissements liés à la durabilité ?

Quelle était l'allocation des actifs ?

L'équipe de gestion a porté une attention particulière pendant toute la période de référence, à l'aide d'outils internes automatisés, afin de maintenir le taux minimum de couverture de 90% que le fonds RICHELIEU OBLIGATIONS COURT TERME s'était fixé (hors liquidité). La part des actifs alignés avec les caractéristiques E/S promues par le produit financier a donc été durablement d'au moins 81% de l'actif net.



La catégorie **#1 Alignés sur les caractéristiques E/S** inclut les investissements du produit financier utilisés pour atteindre les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier. Cette catégorie comprend :

- La sous-catégorie **#1A Durables** couvrant les investissements durables ayant des objectifs environnementaux ou sociaux ;
- La sous-catégorie **#1B Autres caractéristiques E/S** couvrant les investissements alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales qui ne sont pas considérés comme des investissements durables.

La catégorie **#2 Autres** inclut les investissements restants du produit financier qui ne sont ni alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales ni considérés comme des investissements durables.

Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés ?

Dans le cadre de sa stratégie d'investissement, le fonds RICHELIEU OBLIGATIONS COURT TERME ne se limite à aucun secteur d'activité en particulier. En revanche, au vu des investissements les plus importants réalisés sur la période de référence, les secteurs économiques les plus représentés sont notamment hors fonds :

- Finance
- Immobilier
- Services de communication
- Consommation discrétionnaire ...

L'allocation des actifs décrit la part des investissements dans des actifs spécifiques.

Pour être conforme à la taxinomie de l'UE, les critères applicables au **gaz fossile** comprennent des limitations des émissions et le passage à l'électricité d'origine intégralement renouvelable ou à des carburants à faible teneur en carbone d'ici à la fin 2035. En ce qui concerne **l'énergie nucléaire**, les critères comprennent des règles complètes en matière de sûreté nucléaire et de gestion des déchets.

Les **activités habilitantes** permettent directement à d'autres activités de contribuer de manière substantielle à la réalisation d'un objectif environnemental.

Les **activités transitoires** sont des activités pour lesquelles il n'existe pas encore de solutions de remplacement sobres en carbone et, entre autres, dont les niveaux d'émission de gaz à effet de serre correspondent aux meilleures performances réalisables.

Les activités alignées sur la taxinomie sont exprimées en pourcentage :

- **Du chiffre d'affaires** pour refléter la part des revenus provenant des activités vertes des sociétés bénéficiaires des investissements ; des **dépenses d'investissement** (CapEx) pour montrer les investissements verts réalisés par les sociétés bénéficiaires des investissements, pour une transition vers une économie verte par exemple ;
- **Des dépenses d'exploitation** (OpEx) pour refléter les activités opérationnelles vertes des sociétés bénéficiaires des investissements.



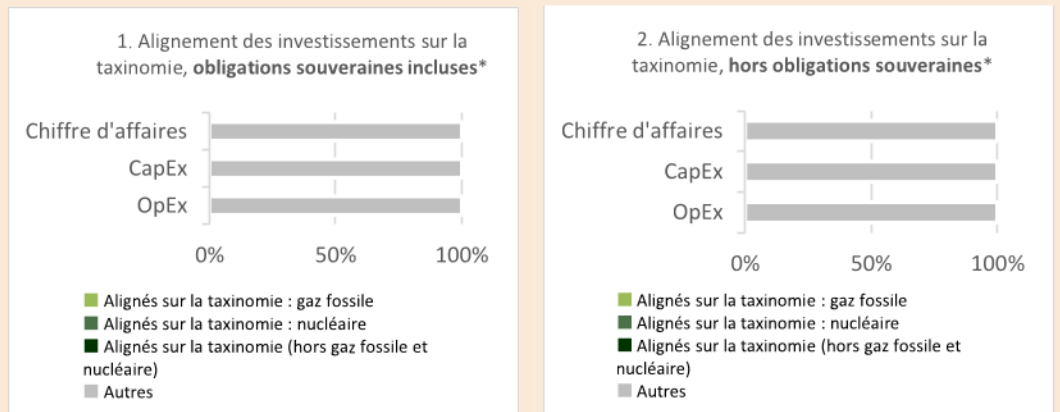
Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la taxinomie de l'UE ?

Le fonds RICHELIEU OBLIGATIONS COURT TERME promouvait des caractéristiques environnementales et sociales mais n'a pas réalisé d'investissement durable au sens de la réglementation SFDR. Cette question est Non Applicable.

● **Le produit financier investit-il dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire qui sont conformes à la taxinomie de l'UE¹ ?**

- Oui
- Dans le gaz fossile Dans l'énergie nucléaire
- Non

Les graphiques ci-dessous font apparaître en vert le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE. Étant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines* sur la taxinomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxinomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième graphique représente l'alignement sur la taxinomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.



*Aux fins de ces graphiques, les «obligations souveraines» comprennent toutes les expositions souveraines

● **Quelle était la part des investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes ?**

Le fonds RICHELIEU OBLIGATIONS COURT TERME promouvait des caractéristiques environnementales et sociales mais n'a pas réalisé d'investissement durable au sens de la réglementation SFDR. Cette question est Non Applicable.

¹ Les activités liées au gaz fossile et/ou au nucléaire ne seront conformes à la taxinomie de l'UE que si elles contribuent à limiter le changement climatique (« atténuation du changement climatique ») et ne cause préjudice important à aucun objectif de taxinomie de l'UE - voir note explicative dans la marge gauche. L'ensemble des critères applicables aux activités économiques dans les secteurs du gaz fossile et de l'énergie nucléaire qui sont conformes à la taxinomie de l'UE sont définis dans le règlement délégué (UE) 2022/1214 de la Commission.

● **Où se situe le pourcentage d'investissements alignés sur la taxonomie de l'UE par rapport aux périodes de référence précédentes ?**

Le fonds RICHELIEU OBLIGATIONS COURT TERME promouvait des caractéristiques environnementales et sociales mais n'a pas réalisé d'investissement durable au sens de la réglementation SFDR. Cette question est Non Applicable.

 Le symbole représente des investissements durables ayant un objectif environnemental qui ne tiennent pas compte des critères applicables aux activités économiques durables sur le plan environnemental au titre de la taxonomie de l'UE.



Quelle était la part d'investissements durables ayant un objectif environnemental non alignés sur la taxinomie de l'UE ?

Le fonds RICHELIEU OBLIGATIONS COURT TERME promouvait des caractéristiques environnementales et sociales mais n'a pas réalisé d'investissement durable au sens de la réglementation SFDR. Cette question est Non Applicable.



Quelle était la part d'investissements durables sur le plan social ?

Le fonds RICHELIEU OBLIGATIONS COURT TERME promouvait des caractéristiques environnementales et sociales mais n'a pas réalisé d'investissement durable au sens de la réglementation SFDR. Cette question est Non Applicable.



Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie « autres », quelle était leur finalité et existait-il des garanties environnementales ou sociales minimales ?

Au même titre que pour le taux minimum de couverture de 90% que le fonds RICHELIEU OBLIGATIONS COURT TERME s'était fixé (hors liquidité), l'équipe de gestion porte toujours une attention particulière pendant toute la période de référence, à l'aide d'outils internes automatisés, afin de respecter le ratio financier lié à la détention maximale de 10% de liquidité. La part des investissements dans la catégorie « autres » n'a donc pas excédé 19% de l'actif net sur la période de référence.



Quelles mesures ont été prises pour respecter les caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période de référence ?

Tout au long de la période de référence, l'équipe de gestion renforce ses échanges formels et informels avec les membres de la direction et du management des sociétés dans lesquelles le fonds est investi. Dans le cadre de ces discussions, des sujets liés aux enjeux environnementaux, sociaux et de gouvernance sont toujours abordés au même titre que la performance, la rentabilité et la viabilité économique de la société.



Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?

Le fonds RICHELIEU OBLIGATIONS COURT TERME n'a pas d'indice de référence aligné sur les caractéristiques environnementales et sociales qu'il promet. L'indice de référence est composite : 30% ESTER capitalisé, 70% Bloomberg Barclays Euro-Aggregate Corporate 1-3. Cette question est Non Applicable.

Les **indices de référence** sont des indices permettant de mesurer si le produit financier atteint les caractéristiques environnementales ou sociales qu'il promet.

- **En quoi l'indice de référence diffère-t-il d'un indice de marché large ?**

Cette question est Non Applicable.

- **Quelle a été la performance de ce produit financier au regard des indicateurs de durabilité visant à déterminer l'alignement de l'indice de référence sur les caractéristiques environnementales ou sociales promues ?**

Cette question est Non Applicable.

- **Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?**

Cette question est Non Applicable.

- **Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de marché large ?**

Cette question est Non Applicable.